

Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2011

CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES
PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL (PLP)

Concours externe et CAFEP

SECTION BIOTECHNOLOGIES

Option : santé - environnement

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

Composition du jury.....	Page 3
Renseignements statistiques.....	Page 5
Epreuves d'admissibilité	
Composition d'épreuve de synthèse	Page 11
Composition d'étude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation.....	Page 17
Epreuves d'admission	
Présentation des épreuves.....	Page 27
Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel.....	Page 32
Epreuve sur dossier.....	Page 34
Conclusion générale.....	Page 39

COMPOSITION DU JURY

Présidente du jury

Mme Françoise GUILLET, Inspectrice générale de l'éducation nationale

Vice-présidentes

Mme Marie-Françoise BURG, inspecteur de l'éducation nationale

Mme Martine LACOTE, inspecteur de l'enseignement technique

Secrétaire général

M. Jean BESSE, professeur de lycée professionnel

Membres

Manuel AGUIAR Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Colard Noel ST QUENTIN
Claude ANGORA Inspecteur de L'Education Nationale Rectorat Académie de NANTES
Dominique ASSAN Professeur Certifié Lgt Lycée des Métiers Rabelais-Paramédical Et Social PARIS
Celine AUBREJAT Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Robert Buron LAVAL
Maryclair BALLION Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Flora Tristan CAMBLANES ET MEYNAC
Josiane BATELOT Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Paul Lapie LUNEVILLE
Hélène BAUMERT Inspecteur de L'Education Nationale Rectorat Académie de STRASBOURG
Said BERRADA Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Gustave Eiffel NARBONNE
Pascal BIRON Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Marc Godrie LOUDUN
Hélène BONNARD Professeur de Lycée Professionnel Lp Lycée des Métiers Hélène Boucher VENISSIEUX
Anny BONOMO Professeur de Lycée Professionnel Etab.Regional Enseigné Adapté Jean-Jacques Rousseau MONTPELLIER
Colette BOULY Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Marie Marvingt TOMBLAINE
Renée BOUSQUET Inspecteur de L'Education Nationale
Thomas BOUSSER Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Jean Rostand NEVERS
Jérôme BOUTIN Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Modeste Leroy EVREUX
Bernard BRAULT Inspecteur de L'Education Nationale Rectorat Académie de CRETEIL
Annie BRIAC Professeur de Lycée Professionnel Section Enseigné Professionnel Lpo Albert Camus FREJUS
Caroline CALAS Professeur Certifié Lycée Polyvalent Guillaume Tirel PARIS
Marianne CAMOIN Professeur Certifié Lycée Technologique Marie Curie MARSEILLE
Ludovic CAZORLA Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Prive Turgot MONTPELLIER
Loïc CLERBOUT Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Julie Daubie LAON
Christine COLIN Professeur de Lycée Professionnel Lp Lycée des Métiers René Laennec PONT L ABBE
Joan CONSTANTIN Professeur Certifié Lycée Polyvalent Newton-Enrea CLICHY
Cyrille CORNELEAU Professeur de Lycée Professionnel Section Enseigné Professionnel Lpo Jean Hyppolite JONZAC
Cécile Vaea COSTE Professeur Certifié Lycée Polyvalent Marguerite Yourcenar BEUVRY
Nelly COURSON Professeur de Lycée Professionnel Lycée Polyvalent Le Mans Sud LE MANS
Marie-Claude DARTOY Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Marie Marvingt TOMBLAINE
Nathalie DELSOUÇ Professeur de Lycée Professionnel Section Enseigné Professionnel Lpo Jehan de Beauce CHARTRES
Evelyne DEMARTIS Professeur Certifié Lycée Polyvalent Henri Sellier LIVRY GARGAN
Christophe DICK Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Bernart de Ventadour USSEL
Victor DOSSOU GBETE Professeur de Lycée Professionnel Lp Lycée des Métiers Charles de Gaulle MURET
Sébastien DRUART Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Julie Daubie LAON
Sarah DUBOIS Professeur Certifié Lgt Lycée des Métiers Rabelais-Paramédical Et Social PARIS
Laurent DUGUET Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Jean Baptiste Darnet ST YRIEIX LA PERCHE
Anne DURAND Inspecteur de L'Education Nationale Rectorat Académie de Nice NICE
Pascale FASSY Professeur de Lycée Professionnel Segpa Clg Les Matagots LA CIOTAT
Marie-Christine FEAT Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Etienne Lenoir CHATEAUBRIANT
Fabrice FILACHET Ecr Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Prive Notre-Dame -St Vincent de Paul PARIS
Marie-Paule FOISSY Professeur de Lycée Professionnel Segpa Clg Gerard Philippe CLERMONT FERRAND
Sylvie FOSSURIER Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Jean Rostand NEVERS
Brigitte FRANCOIS Professeur de Lycée Professionnel Section Enseigné Professionnel Lpo de La Méditerranée LA CIOTAT
Catherine GANDOLFO Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Finosello AJACCIO
Muriel GERAUDIE Professeur de Lycée Professionnel Rectorat Académie de PARIS
Ouarda GHORZI Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Yser REIMS
Chantal GILLARD Professeur Certifié Lycée Technologique St Louis BORDEAUX

Stéphanie GUERRIER Professeur de Lycée Professionnel Section Enseigt Professionnel Lpo de La Mediterranee LA CIOTAT

Brigitte GUIGLION Professeur de Lycée Professionnel Lp Lycée des Métiers Parc St Jean TOULON CEDEX

Jef GUILLAUD Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Marcel Dassault MERIGNAC

Sandra JANIN Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Francois 1Er VITRY-LE-FRANCOIS

Azzedine KADI Professeur de Lycée Professionnel Section Enseigt Professionnel Du Lycée Charles de Gaulle PULVERSHEIM

Anne LAURENT Professeur Certifie Lycée Technologique Marie Curie MARSEILLE

Pierre-Laurent LEBONDIDIER Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Edmond Labbe OULLINS

Dominique LEGEARD Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Marc Godrie LOUDUN

Clément LIEUTAUD Professeur de Lycée Professionnel Segpa Clg Theodore Monod MARGENCEL

Alexandre LIGNEAU Professeur Certifie Lgt Lycée des Métiers Rabelais-Paramédical Et Social PARIS

Ghislaine LONJON Professeur de Lycée Professionnel Section Enseigt Professionnel Lpo Du Val D'Argens LE MUY

Thérèse MALLET Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel de Guérande Olivier Guichard GUERANDE

Mohamed-Ali MAMDOUH Inspecteur de L'Education Nationale Rectorat Académie de RENNES

Rachel MASSOT Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Les Sapins COUTANCES

Thomas MAZEAU Professeur de Lycée Professionnel Section Enseigt Professionnel Lpo ST ROMAIN EN GAL

Chantal MENU Inspecteur de L'Education Nationale Rectorat Académie D'Amiens AMIENS

Isabelle MERIC Professeur de Lycée Professionnel Lycée Polyvalent Louis Feuillade LUNEL

Fabienne MERRIAUX Inspecteur de L'Education Nationale Rectorat Académie de Nancy-Metz NANCY

Jonas MOUNDANGA Professeur de Lycée Professionnel Lycée Polyvalent Simone Weil DIJON

Murielle MURAT Inspecteur de L'Education Nationale Rectorat Académie de NICE

Eric NICOLLET Inspecteur de L'Education Nationale Rectorat Académie de MONTPELLIER

Catherine PANNETIER LIRSAC Professeur Certifie Lycée General Et Technologique Les Sept Mares MAUREPAS

Marie-France PANOUILLOT Professeur de Lycée Professionnel Lp Lycée des Métiers René Cassin VIERZON CEDEX

Sébastien PAQUIER Professeur Certifie Lycée General Et Technologique La Martiniere Duchere LYON

Martine PASCAL Inspecteur de L'Education Nationale Rectorat Académie D Aix-Marseille AIX EN PROVENCE

Sandrine PERRAS-GROS Professeur de Lycée Professionnel Section Enseigt Professionnel Lycée Fernand Leger IVRY SUR SEINE

Pascale PIOLLAT Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Louise Michel GRENOBLE

Aymeric POUGET Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Jean Moulin BEZIERS

Catherine RANQUE Ecr Professeur de Lycée Professionnel Lycée Polyvalent Prive St Pierre BRUNOY

Sylvain RENAUX Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel La Tournelle PONT ST VINCENT

Sylvie ROGUEDA Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Etienne Dolet PARIS

Chantal SAINT-VANNE Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Marie Marvingt TOMBLAINE

Nadège SALMON Professeur de Lycée Professionnel Segpa Clg Django Reinhardt TOULON CEDEX

Jérôme SAVIDAN Professeur de Lycée Professionnel Rectorat Académie de CRETEIL

Thierry SILLAC Professeur de Lycée Professionnel Collège La Durantiere NANTES

Veronique SULLO Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Francoise Dolto MONTCEAU LES MINES

Nathalie TAVOUKDJIAN Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Les Sapins COUTANCES

Michèle TERRET Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Du 4 Septembre 1870 OLORON STE MARIE

Maryse THORAVAL-BERNARD Professeur Certifie Lycée Technologique Jean Chaptal QUIMPER

Christiane VAN LOO Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel Camille Schneider MOLSHEIM

Michel VERNET Professeur de Lycée Professionnel Lp Lycée des Métiers Les Canuts VAULX EN VELIN

Béatrice FROTTIER Professeur de Lycée Professionnel Lycée Professionnel MAZAMET

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP

Candidats inscrits	626
Candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité	272
Candidats admissibles	190
Candidats présents aux épreuves d'admission	141
Nombre de postes	147
Candidats proposés pour l'admission	119
Epreuves d'admissibilité	
Moyenne des candidats présents	06,44
Moyenne des candidats admissibles	07,36
Moyenne du dernier candidat admissible	05,02
Moyenne la meilleure	14,20
Epreuves d'admission	
Moyenne des candidats présents	10,36
Moyenne des candidats admis	11,16
Moyenne la meilleure	18,50
Ensemble du concours	
Moyenne des candidats présents	08,83
Moyenne des candidats admis	09,34
Moyenne du dernier candidat admis	07,05
Moyenne la meilleure	16,35

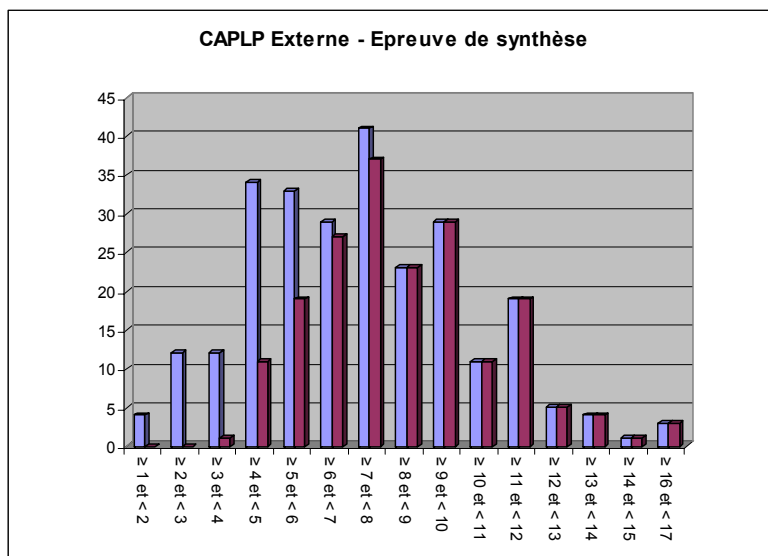
EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Epreuve de synthèse :

Note la plus élevée 16,50
 Moyenne générale des candidats présents 07,14
 Moyenne des candidats admissibles 08,23

Répartition des notes :

≥ 1 et < 2	4	≥ 6 et < 7	29	≥ 11 et < 12	19
≥ 2 et < 3	12	≥ 7 et < 8	41	≥ 12 et < 13	5
≥ 3 et < 4	12	≥ 8 et < 9	23	≥ 13 et < 14	4
≥ 4 et < 5	34	≥ 9 et < 10	29	≥ 14 et < 15	1
≥ 5 et < 6	33	≥ 10 et < 11	11	≥ 16 et < 17	3

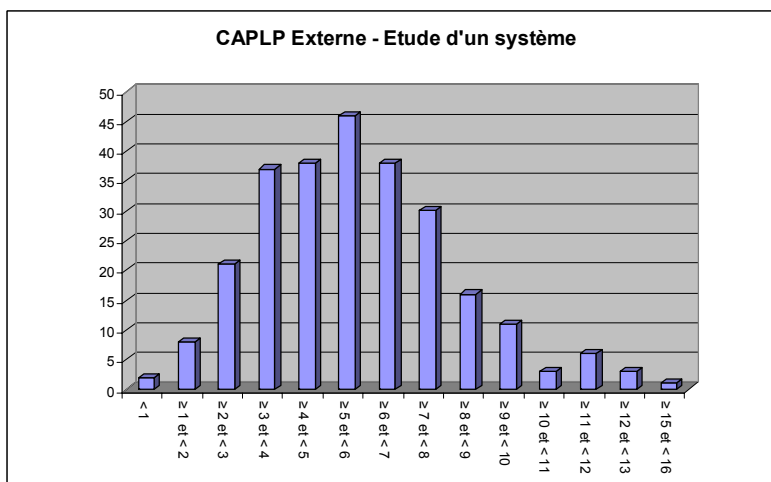


Etude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation :

Note la plus élevée 15,31
 Moyenne générale des candidats présents 05,67
 Moyenne des candidats admissibles 06,50

Répartition des notes :

< 1	2	≥ 5 et < 6	46	≥ 10 et < 11	3
≥ 1 et < 2	8	≥ 6 et < 7	38	≥ 11 et < 12	6
≥ 2 et < 3	21	≥ 7 et < 8	30	≥ 12 et < 13	3
≥ 3 et < 4	37	≥ 8 et < 9	16	≥ 15 et < 16	1
≥ 4 et < 5	38	≥ 9 et < 10	11		



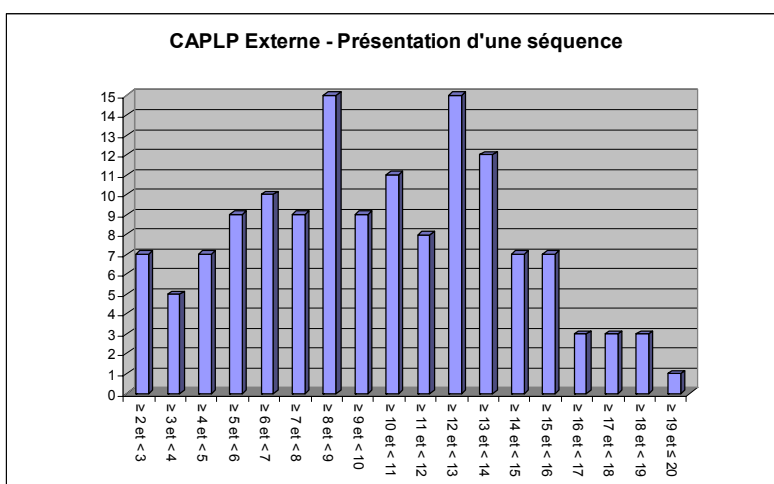
EPREUVES D'ADMISSION

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel :

Note la plus élevée 19,00
 Moyenne générale des candidats présents 09,76
 Moyenne des candidats admis..... 10,52

Répartition des notes :

≥ 2 et < 3	7	≥ 8 et < 9	15	≥ 14 et < 15	7
≥ 3 et < 4	5	≥ 9 et < 10	9	≥ 15 et < 16	7
≥ 4 et < 5	7	≥ 10 et < 11	11	≥ 16 et < 17	3
≥ 5 et < 6	9	≥ 11 et < 12	8	≥ 17 et < 18	3
≥ 6 et < 7	10	≥ 12 et < 13	15	≥ 18 et < 19	3
≥ 7 et < 8	9	≥ 13 et < 14	12	≥ 19 et ≤ 20	1

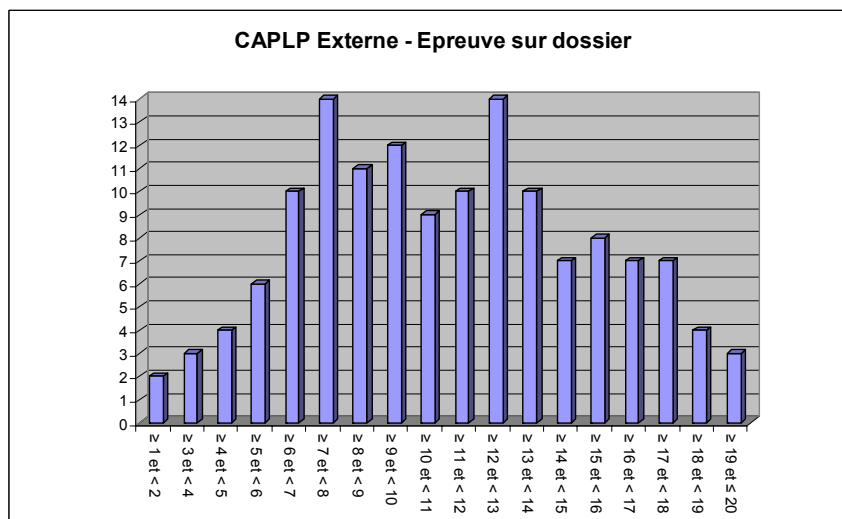


Epreuve sur dossier :

Note la plus élevée 19,50
 Moyenne générale des candidats présents 10,95
 Moyenne des candidats admis..... 11,80

Répartition des notes :

≥ 1 et < 2	2	≥ 8 et < 9	11	≥ 14 et < 15	7
≥ 3 et < 4	3	≥ 9 et < 10	12	≥ 15 et < 16	8
≥ 4 et < 5	4	≥ 10 et < 11	9	≥ 16 et < 17	7
≥ 5 et < 6	6	≥ 11 et < 12	10	≥ 17 et < 18	7
≥ 6 et < 7	10	≥ 12 et < 13	14	≥ 18 et < 19	4
≥ 7 et < 8	14	≥ 13 et < 14	10	≥ 19 et ≤ 20	3



RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Concours d'accès aux fonctions d'enseignement dans les établissements privés sous contrat (CAFEP)

Candidats inscrits	111
Candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité	44
Candidats admissibles	32
Candidats présents aux épreuves d'admission	27
Nombre de postes	25
Candidats proposés pour l'admission	24
Epreuves d'admissibilité	
Moyenne des candidats présents	06,44
Moyenne des candidats admissibles	07,36
Moyenne du dernier candidat admissible	05,02
Moyenne la meilleure :	12,77
Epreuves d'admission	
Moyenne des candidats présents	10,38
Moyenne des candidats admis	10,97
Moyenne la meilleure :	15,75
Ensemble du concours	
Moyenne des candidats présents	08,71
Moyenne des candidats admis	09,07
Moyenne du dernier candidat admis	07,03
Moyenne la meilleure :	13,51

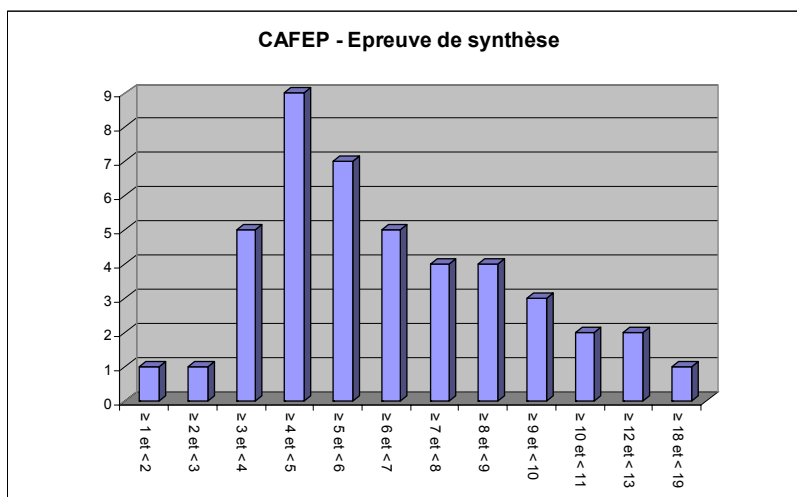
EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Epreuve de synthèse :

Note la plus élevée 18,00
 Moyenne générale des candidats présents 06,50
 Moyenne des candidats admissibles 07,42

Répartition des notes :

≥ 1 et < 2	1	≥ 5 et < 6	7	≥ 9 et < 10	3
≥ 2 et < 3	1	≥ 6 et < 7	5	≥ 10 et < 11	2
≥ 3 et < 4	5	≥ 7 et < 8	4	≥ 12 et < 13	2
≥ 4 et < 5	9	≥ 8 et < 9	4	≥ 18 et < 19	1

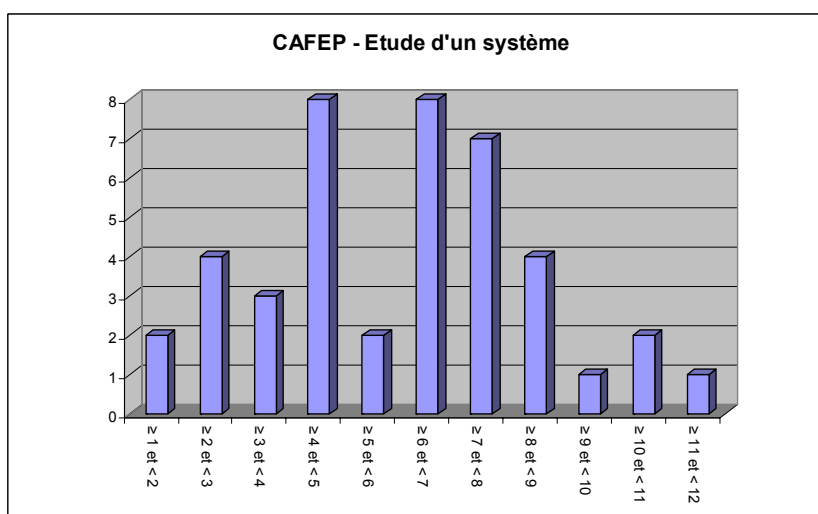


Etude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation :

Note la plus élevée 11,62
 Moyenne générale des candidats présents 05,91
 Moyenne des candidats admissibles 06,74

Répartition des notes :

≥ 1 et < 2	2	≥ 5 et < 6	2	≥ 9 et < 10	1
≥ 2 et < 3	4	≥ 6 et < 7	8	≥ 10 et < 11	2
≥ 3 et < 4	3	≥ 7 et < 8	7	≥ 11 et < 12	1
≥ 4 et < 5	8	≥ 8 et < 9	4		



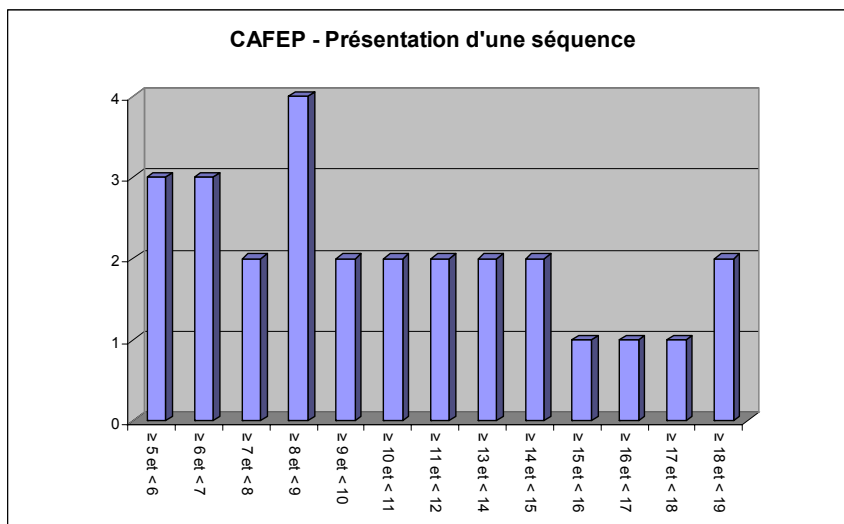
EPREUVES D'ADMISSION

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel :

Note la plus élevée 18,75
 Moyenne générale des candidats présents 10,60
 Moyenne des candidats admis 11,19

Répartition des notes :

≥ 5 et < 6	3	≥ 10 et < 11	2	≥ 16 et < 17	1
≥ 6 et < 7	3	≥ 11 et < 12	2	≥ 17 et < 18	1
≥ 7 et < 8	2	≥ 13 et < 14	2	≥ 18 et < 19	2
≥ 8 et < 9	4	≥ 14 et < 15	2		
≥ 9 et < 10	2	≥ 15 et < 16	1		

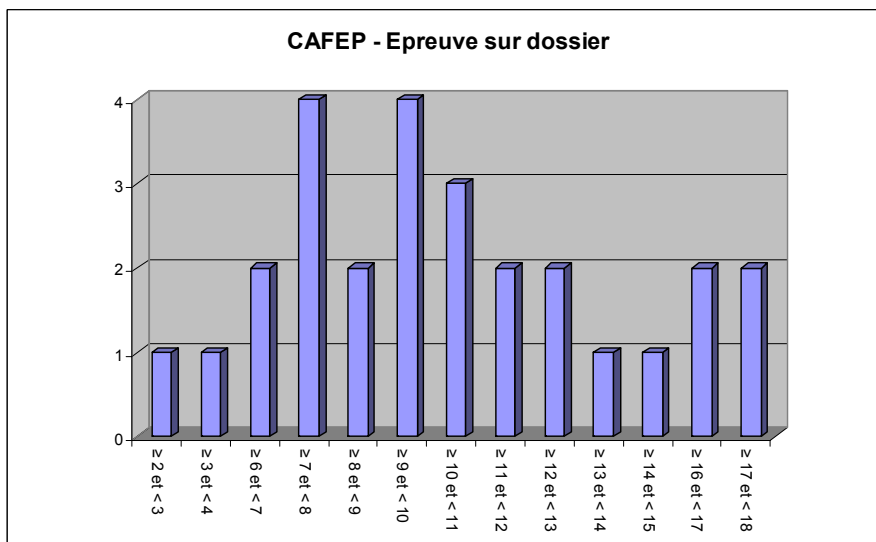


Epreuve sur dossier :

Note la plus élevée 17,00
 Moyenne générale des candidats présents 10,15
 Moyenne des candidats admis 10,74

Répartition des notes :

≥ 2 et < 3	1	≥ 9 et < 10	4	≥ 14 et < 15	1
≥ 3 et < 4	1	≥ 10 et < 11	3	≥ 16 et < 17	2
≥ 6 et < 7	2	≥ 11 et < 12	2	≥ 17 et < 18	2
≥ 7 et < 8	4	≥ 12 et < 13	2		
≥ 8 et < 9	2	≥ 13 et < 14	1		



EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Epreuve de synthèse

Durée : 5 heures
Coefficient : 3

Etude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation

Durée : 5 heures
Coefficient : 3

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : www.education.gouv.fr

Ils sont accessibles depuis la page « SIAC2 » : <http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

RAPPORTS du JURY

RAPPORT DE L'EPREUVE DE SYNTHESE

Rapport établi par Mesdames ASSAN, BOUSQUET, BRIAC, CAMOIN, COLIN, DUBOIS, GILLARD, GUIGLION, LAURENT, MERIC, PANNETIER LIRSAC, TAVOUKJIAN et messieurs AGUIAR, CAZORLA, DOSSOU GBETE, DUGUET, LIEUTAUD, MOUNDANGA, PAQUIER, SILLAC.

Le jury demande aux candidats de lire attentivement la définition de l'épreuve de synthèse. Les candidats doivent maîtriser les connaissances précises relatives au programme (BOEN n°7 du 08/07/2010).

Une lecture fine et complète du sujet est indispensable. Chaque terme des questions doit être pris en compte dans l'élaboration des réponses (exemple : analyser, présenter, comparer...).

De façon générale, la présentation des copies n'est pas satisfaisante pour un concours. La syntaxe, le soin et l'orthographe ne sont pas dignes d'un futur enseignant (nous rappelons qu'il ne faut utiliser ni abréviations, ni sigles - y compris celles des annexes - sans les définir auparavant).

Le niveau général reste très faible. De nombreux candidats font des confusions et approximations inadmissibles à ce niveau.

Une introduction reste nécessaire, elle doit être succincte. Le jury attend des candidats une présentation de la problématique et une annonce claire de leur plan. Attention de ne pas développer des éléments de réponse dans l'introduction et éviter des banalités.

Le développement du devoir doit être structuré et suivre le plan annoncé dans l'introduction. La gestion du temps imparti doit permettre de traiter de façon équilibrée toutes les parties du sujet.

Une définition des termes du sujet (exemple : adolescence, obésité...) est fortement appréciée.

La présentation sous forme de tableaux et/ou de schémas permet d'exposer de façon synthétique et pertinente les connaissances scientifiques.

Ces connaissances scientifiques doivent venir préciser le discours énoncé à partir des annexes (bannir les paraphrases). L'épreuve n'est pas qu'une synthèse des annexes mais doit mettre en évidence des savoirs.

La conclusion ne doit pas être une simple redite des éléments déjà évoqués mais aussi proposer une ouverture pertinente.

Les bases de physiologie et de biochimie (digestion, assimilation des glucides, transport des lipides) sont peu maîtrisées ou non développées par un grand nombre de candidats.

Les repères nutritionnels utilisés doivent être actualisés. Les candidats doivent veiller à donner un sens à l'exploitation des données tirées des annexes (les candidats doivent éviter par exemple les additions de pourcentages n'ayant aucun sens). Tout calcul réalisé doit être exploité. De plus, il convient de relier davantage les aliments en tant qu'ingrédients à leurs nutriments constitutifs.

Le jury a apprécié :

- les efforts de structuration et de synthèse réalisés par certains candidats ;
- la présence de schémas appropriés, clairs et légendés, qui peuvent parfois faire office de bilan.
- une référence précise aux annexes utilisées ;
- un discours fluide usant de phrases de transition.

Éléments de correction

INTRODUCTION

- Impact physiologique des habitudes alimentaires des adolescents

Introduction

Analyse des ANC des adolescents qui leur sont spécifiques :

Analyse de l'annexe 1.

* Définir obésité et adolescence

* Facteurs influençant les apports énergétiques conseillés :

1. sexe : variation entre les garçons et les filles : exemples par rapport à des IMC précis

2. définir et exploiter : IMC, MB, EC et NAP

Causes et conséquences du développement de l'obésité des adolescents (à justifier).

Analyse des annexes 2, 3 et 4

Mise en évidence : - **Des causes** (sédentarité, augmentation des apports énergétiques, choix des aliments...) et des facteurs favorisants (moins d'activité physique, influence du sexe, niveau d'instruction, zone géographique...) l'obésité des adolescents.

- Des conséquences :

Analyse des notions des annexes 2 et 3.

Morbidité de l'obésité à court terme :

3. psychosocial : mauvaise estime de soi, troubles dépressifs et anxiété, diminution du plaisir à pratiquer une APS, rejet du sport
4. cardiovasculaires et métaboliques : hypertension artérielle, hyperinsulinisme et insulino-résistance (diabète de type 2 favorisé), hyperlipidémies => risques de MCV augmentés
5. respiratoires : syndrome d'apnée du sommeil, asthme, hyperventilation, dyspnée d'effort
6. ostéoarticulaires : augmentation de problèmes ostéoarticulaires
7. morphologiques : gynécomastie, vergetures...

Morbidité à long terme : maintien de l'obésité à l'âge adulte=> risque de décès augmenté

- Alimentation et métabolisme

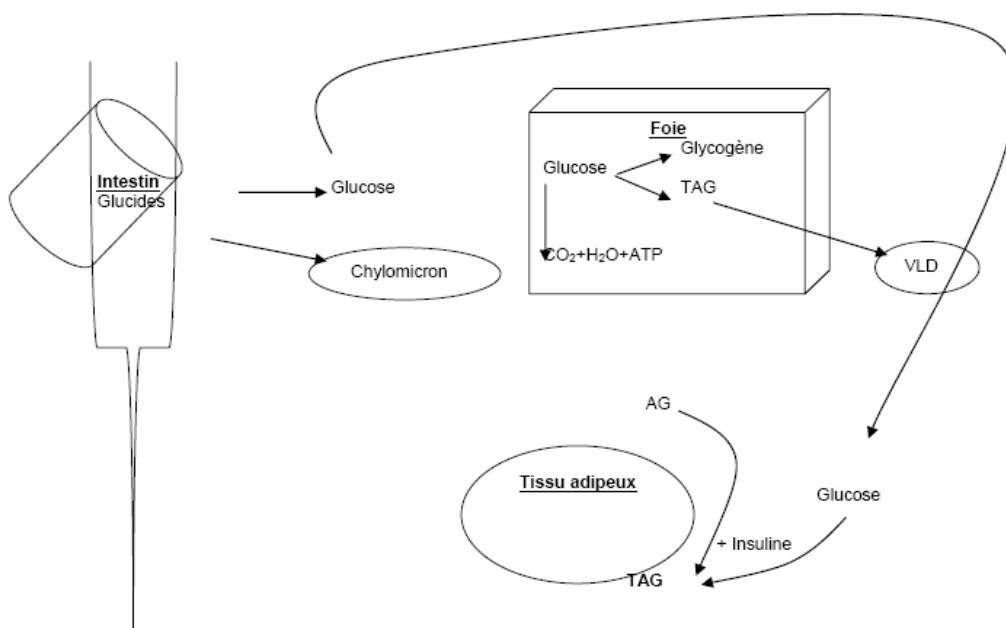
Lien entre obésité et développement du tissu adipeux ; tissu adipeux très vascularisé, signe d'une grande activité métabolique ; fonctions principales : synthétiser, stocker et libérer des lipides.

Représente environ 15 à 20% du poids du corps.

Influence de l'alimentation sur le développement et la composition du tissu adipeux :

On attendait :

- un **schéma métabolique** global commenté expliquant le lien entre alimentation et stockage dans le tissu adipeux et son application. En période post prandiale, la prise de repas induit la sécrétion d'insuline. Après absorption intestinale, la glycémie augmente suivie de l'entrée du glucose dans les cellules adipeuses (et musculaires). L'insuline favorise l'entrée du glucose et des AG dans les adipocytes. La formation de TAG est stimulée.
- Les formules des acides gras saturés, insaturés, triacylglycérol ...
- Les origines alimentaires des $\omega 3$, $\omega 6$ et des glucides.



Le schéma ci-dessus et le document présenté en annexe (« DÉVELOPPEMENT DU TISSU ADIPEUX : IMPORTANCE DES LIPIDES ALIMENTAIRES » de G.AILHAUD) prouvent le lien entre lipides consommés et développement du tissu adipeux (TA)

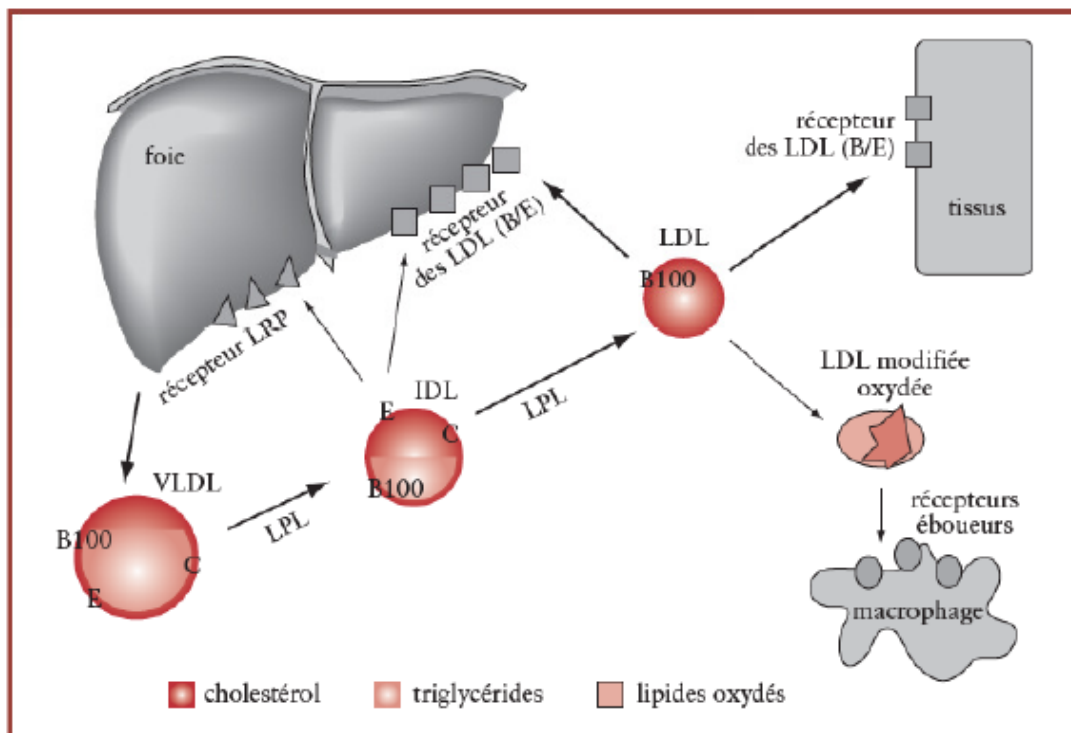
Tous les acides gras n'ont pas la même importance dans la stimulation du TA, par exemple l'acide arachidonique (oméga 6) est très adipogène. Les mêmes observations ont été faites sur l'acide linoléique (oméga 6). Par contre, un régime riche en oméga 3 (en particulier à longue chaîne : EPA, DHA) n'est pas favorable au développement de l'obésité.

L'importance d'un rapport correct entre acide linoléique et acide linolénique paraît donc essentiel pour limiter le développement du tissu adipeux... et le risque d'obésité. Or le tableau I « Principaux changements intervenus en France dans la consommation des AG entre 1960 et 2000 » de ce document montre une forte augmentation de consommation des acides gras oméga 6, contre une diminution de consommation acides gras oméga 3... or sur la même période la prévalence de l'obésité a augmenté.

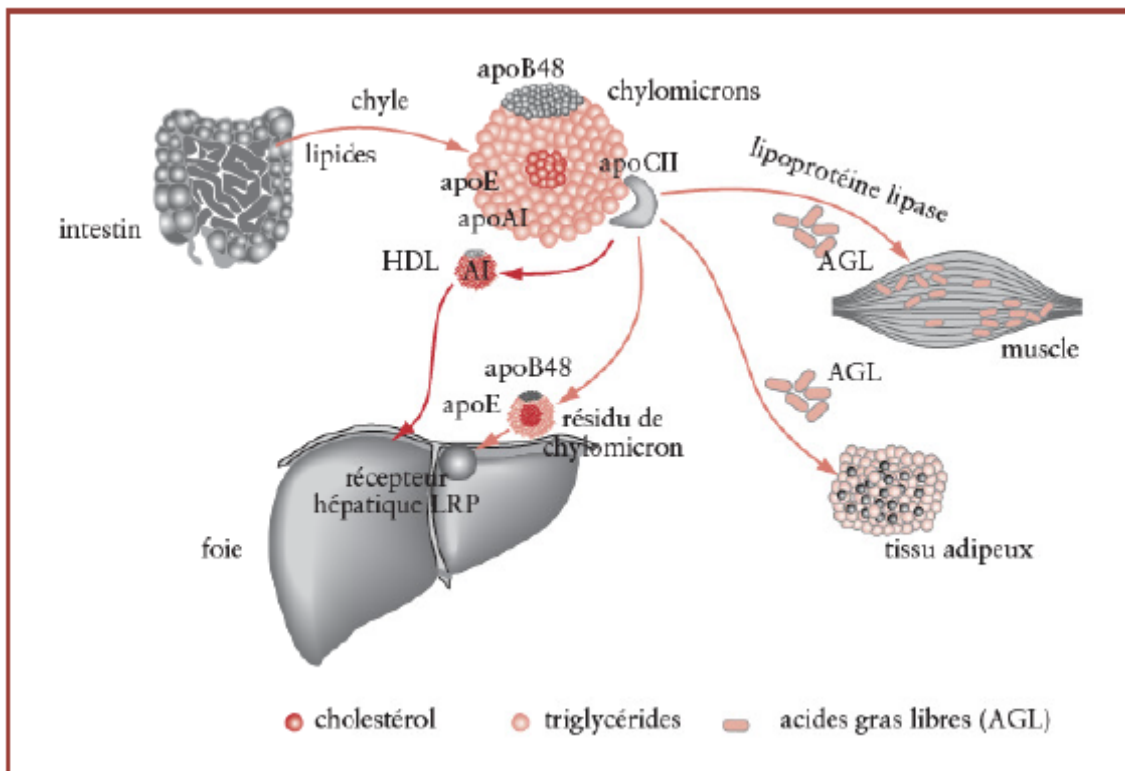
Modalités de distribution des acides gras au tissu adipeux :

On attendait le type de schéma suivant.

Transport des lipides du foie vers les tissus.



Transport des lipides alimentaires absorbés par l'intestin.



« Biochimie et biologie moléculaire pour les sciences de la vie et de la santé » ; Auteur : [Sous la direction de Bernard SABLONNIÈRE](#) ; Editeur : [OMNISCIENCE](#) ; Collection : [PCEM](#)

Éléments devant être retrouvés impérativement :

8. les différentes lipoprotéines : chylomicrons, VLDL, LDL,
9. leur composition et leurs différences structurales,
10. leur origine et leur destination,
11. les enzymes impliquées.

- Fast food et snacking : deux pratiques adolescentes

Analyse de l'attrance des adolescents pour ces types d'alimentation (influence de la publicité, phénomène de mode, pratiques des adolescents, coût, standardisation du goût, disponibilité dans les distributeurs...)

- Analyse de ces pratiques en regard des recommandations du PNNS.

Analyse nutritionnelle : une des barres proposées et/ou un des exemples de menus Mac DO.

Ces produits vont à l'encontre des recommandations du PNNS :

12. pauvres en glucides complexes,
13. riches en sucre,
14. pauvres en fibres...

Rééquilibrer l'alimentation :

Il fallait proposer des solutions qui permettent d'être conformes aux recommandations du PNNS... la justification du choix des produits est donc indispensable ; par exemple, on peut attendre, pour le goûter :

- 15. pain aux céréales : IG faible (35), apport de glucides complexes et de fibres
- 16. fromage : apport de calcium et de protéines de bonne qualité
- 17. pur jus de fruit : vitamines, minéraux.

Proposition de menus pour compléter la journée alimentaire incluant obligatoirement un menu Mac Donald et /ou une barre chocolatée.

- 1. 4 prises
 - 2. Dénominations précises
 - 3. Cohérence des aliments choisis (saison ...)
 - 4. Menus adaptés à l'adolescent et justifiés, respectant les recommandations du PNNS,
1. Calcul éventuel des apports énergétique, protidique, glucidique et lipidique de la journée de menus proposés.
 2. Conclusion mettant en évidence l'équilibre alimentaire ou non de la journée.

3.2 Etude de la digestion et de l'absorption des glucides présents dans le produit 1 de l'annexe 11

Principaux glucides présents dans le produit 1 :

- 18. Lactose : lait
- 19. Saccharose : sucre
- 20. Amidon : farine de froment

Localisation	Enzyme	Substrats	Produits obtenus
Bouche +estomac	Amylase salivaire	Amidon (formule)	Amylose (liaisons α 1-4) Amylopectines (ramifiées liaisons α 1-6) Maltose Dextrines
Intestin grêle	Amylase pancréatique	Amylose (liaisons α 1-4) Maltose Dextrines	Maltose Oligosaccharides
Intestin grêle (enzymes de la bordure en brosse)	Saccharase Maltase Lactase	Saccharose Maltose lactose	Glucose, fructose Glucose Glucose, galactose

Absorption des glucides: essentiellement dans le jéjunum.

- 21. glucose et galactose : protéine de transport : symport Na^+ / Glucose (SGLT) => transport actif
- 22. fructose : transporteur GLUT5 (diffusion facilitée)

Puis : GLUT 2 pour le passage de la membrane basolatérale (diffusion facilitée).

On attendait une étude comparative de la digestion et de l'absorption (termes à définir) des différents glucides.

CONCLUSION GENERALE :

Le jury attendait un bilan concis et synthétique avec une ou des ouvertures.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE

ÉTUDE d'UN SYSTÈME, d'UN PROCÉDE, d'UNE ORGANISATION

Rapports de Mesdames : AUBREJAT, BONNARD, CALAS, CONSTANTIN, COSTE, GANDOLFO, GUERRIER, SAINT-VANNE, TERRET, THORAVAL-BERNARD,
et Messieurs : BIRON, CLERBOUT, DRUART, GUILLAUD, KADI, LIGNEAU, MAMDOUH, MAZEAU, POUGET, RENAUX

1. Remarques et conseils aux candidats sur le plan général

1.1 Une lecture attentive du sujet doit permettre :

- ♣ D'identifier les problématiques liées à la situation professionnelle donnée : l'EHPAD
- ♣ De mobiliser les connaissances en relation directe avec le contexte professionnel du sujet (EHPAD) et donc d'éviter le hors sujet, les réponses non adaptées à l'étude en cours, les développements inutiles.
 - Exemples : *paraphraser les annexes, faire étalage de connaissances scientifiques pointues, mais sans lien direct avec le sujet, bionettoyage en secteur agro-alimentaire...*
- ♣ D'identifier les verbes qui précisent les contenus des réponses attendues (présenter, décrire, justifier, proposer..) et les sous-parties éventuelles dans une question (ex de la question 2.1 : Classer les locaux de l'établissement en zones à risques **et** préciser les caractéristiques des plans de nettoyage applicables dans chacune de ces zones...)
- ♣ De répondre précisément aux consignes, notamment aux demandes de conception de documents techniques à destination des professionnels (protocole, fiche méthode...).

1.2 Remarques sur le fond.

Le sujet faisait appel à l'analyse rigoureuse de la situation professionnelle, à l'utilisation de connaissances actualisées en rapport avec le sujet et à une exploitation pertinente des annexes. Peu de candidats ont su appréhender le sujet dans sa globalité et certains n'ont pas tenu compte de sa spécificité.

- ♣ Les réponses devaient permettre de vérifier :
 - * les connaissances scientifiques et technologiques actualisées
 - * la capacité à analyser un système
 - * la capacité à proposer des solutions adaptées
 - * la capacité à mettre en œuvre une démarche d'évaluation de la qualité

Le jury a constaté :

- Un manque de définition des notions clés : EHPAD, Audit, DASRI, Zones à risques....
- Un manque de connaissances de base sur les zones à risques, la démarche qualité, les DASRI, les caractéristiques de l'EHPAD
- Une non maîtrise de la rédaction de documents professionnels (protocole, fiche de contrôle qualité, fiche méthode...)
- Une difficulté à analyser une situation professionnelle au travers d'annexes : informations non utilisées ou recopiées sans analyse. Exemple : annexes 3 et 9
- Une absence de lien entre l'annexe analysée et la question traitée.
- Une absence de justification des choix technologiques :
 - * dans la question 2.2 par rapport au matériel, aux produits, aux techniques utilisés dans le cadre de l'entretien courant d'une chambre de résident
 - * dans la question 2.3.2 par rapport aux critères de choix des nettoyeurs vapeurs : le candidat doit énoncer clairement ses critères de choix.

Le niveau du concours exige l'utilisation d'un vocabulaire scientifique et technologique adapté (précis et actualisé).

1.3 Remarques sur la forme.

- ♣ **Structuration de la copie**
 - ✓ Le devoir nécessite une introduction, des transitions entre les questions et une conclusion qui sont évaluées.
 - ✓ L'introduction doit situer le sujet dans son contexte actuel et annoncer le plan.

- ✓ La construction du devoir doit mettre en évidence les différentes questions numérotées (questions numérotées et paragraphes) en conservant la structure ordonnée du sujet : éviter la copie type « dissertation »
- ✓ Pour une meilleure lisibilité, il est conseillé de réaliser tableaux, schémas et fiches techniques de façon continue (une page ou une double page maximum)
- ✓ Le candidat peut prendre l'initiative d'un schéma ou d'un tableau non-expressément demandé par la consigne, mais il faut qu'il soit pertinent, et alors le légendrer correctement et l'exploiter dans le cadre du sujet. Le schéma ne doit pas se substituer à la réponse écrite.
- ✓ Renvoyer le correcteur à l'annexe n° X en guise de réponse à la question n'est pas acceptable.
- ✓ On peut tolérer un collage d'un morceau de l'annexe, mais à condition que celle-ci soit exploitée, complétée et commentée. Par contre, faire un coupé-collé d'une annexe au lieu de traiter la question n'est pas admissible.
- ✓ La conclusion ne doit pas se limiter à une reprise des points abordés dans le sujet mais doit proposer un **élargissement** de la réflexion.

♣ **Présentation de la copie**

- ✓ Une écriture lisible et soignée est souhaitable. L'utilisation du correcteur blanc doit être limitée.
- ✓ L'écriture au crayon à papier est interdite et les stylos à encre très claire sont à éviter.
- ✓ L'utilisation de quelques couleurs favorise la clarté de l'exposé.
- ✓ L'orthographe et la syntaxe sont évaluées. Les flèches ne remplacent pas les verbes dans une phrase !

1.4. Le jury a apprécié :

- ♣ Sur certaines copies
 - Des présentations rigoureuses, claires et soignées.
 - Des phrases bien structurées
 - Une structuration de sujet avec des liens pertinents entre les parties.
 - La conception de documents professionnels ou techniques destinés aux ASH

1.5. Le jury a regretté :

- ♣ Des digressions hors-sujet et « tendance à la paraphrase » de certaines parties et annexes.
- ♣ Un manque de culture technique et scientifique
- ♣ Le manque de connaissance des milieux professionnels dans lesquels les élèves sont susceptibles de travailler.

2. Eléments de corrigé

Remarque: ceci représente un élément de corrigé et en aucun cas un corrigé type

Une introduction pouvait contenir les éléments suivants :

La définition d'un EHPAD : Un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes résulte de la signature d'une convention tripartite entre l'établissement, le conseil général et la DDASS. La signature de cet accord permet à l'EHPAD de bénéficier de subventions. En contrepartie, il s'engage à respecter un cahier des charges strict assurant la qualité des soins, ainsi qu'à subir des contrôles sérieux. Les particularités d'une maison de retraite :

C'est une collectivité qui regroupe un grand nombre de personnes (résidents, personnel, visiteurs...) ce qui favorise la circulation et la transmission des microorganismes.

Les résidents de cette collectivité sont des personnes fragilisées par l'âge, le handicap, des pathologies ; les défenses immunitaires sont affaiblies et ces sujets sont particulièrement sensibles aux infections.

La nécessité d'une hygiène stricte dans ce type de structure pour éviter la propagation des microorganismes.

1. Un audit de pratiques d'hygiène ASH est réalisé au sein de l'EHPAD.
- 1.1. Justifier la commande de cet audit.

Constat par rapport à l'annexe 2 :

L'extrait de rapport annuel d'activité médicale de l'EHPAD (annexe N° 2) fait ressortir un nombre élevé d'infections constatées, toutes catégories confondues on a 14 cas recensés pour une population de 37 résidents.

Ces infections ne peuvent être classées dans les infections nosocomiales car ce n'est pas un établissement de soins proprement dit.

Constat par rapport à l'annexe 3 :

L'établissement héberge des résidents dont le GIR va de 2 à 5, la majorité étant entre 4 et 5 ; ce n'est pas une catégorie de résidents des plus vulnérables à l'infection et de ce fait le nombre d'infections relevées est d'autant plus alarmant.

Le manque d'hygiène est la principale cause des infections. Il semble probable que des lacunes existent dans l'EHPAD d'où la nécessité d'une expertise pour voir les points à améliorer. Cet audit peut être demandé soit par la direction ou les services de tutelle.

1.2. Rédiger une synthèse des conclusions de l'audit destinée aux ASH de l'établissement (1 page maximum). En déduire les axes d'actions à mettre en place.

Le but de l'audit : repérer les dysfonctionnements éventuels à des fins d'amélioration tant au niveau de l'organisation que des techniques mises en œuvre par chacun

La synthèse doit être adressée aux ASH, de forme synthétique et claire. Le fait de commencer par les points positifs de l'audit était attendu par le jury.

Les points suivant devaient apparaître dans le document de synthèse :

Hygiène du personnel :

- Le lavage des mains n'est pas toujours réalisé chaque fois que nécessaire ; sa technique n'est pas parfaitement respectée par tous y compris Pré-requis au lavage des mains.
- La technique de la friction alcoolique est mal maîtrisée

Situations dangereuses. :

- La conduite à tenir face à une surface souillée de sang n'est pas toujours connue
- Manque de connaissances sur la gale

Circuits :

- Les modalités de transport et de stockage du linge sale sont à modifier
- Le tri, le transport et le stockage des déchets sont à revoir

Bionettoyage :

- Les produits utilisés (détergents et détergents désinfectants) ne conviennent pas et l'alternance de produits qui n'est pas mise en place
- La technique d'essuyage humide est à améliorer
- Les techniques de balayage humide sont mal maîtrisées
- La fréquence d'entretien de certaines zones ou locaux est à revoir : local linge sale, local linge propre et matériel propre, nettoyage approfondi des chambres (placards, mobiliers, vitres et grilles de ventilation.
- Utilisation du balayage à sec.

Le jury attendait une hiérarchisation des priorités ou un classement pertinent des actions, en rapport avec l'audit.

Axes d'actions préventives à mettre en place :

Actions de formation du personnel sur les points suivants en lien avec l'audit :

- Des connaissances théoriques : Hygiène des mains, conduite à tenir en présence de sang...
- Des techniques : essuyage humide, balayage humide, lavage des mains...

Elaboration ou révision de protocoles concernant : Le lavage hygiénique des mains, La friction hydro-alcoolique, tri des déchets...

Révision détaillée des circuits du linge sale et des déchets

Réalisation d'une étude pour déterminer le détergent et le détergent désinfectant adapté à la structure

Mise en œuvre de la traçabilité pour s'inscrire dans une démarche qualité

2^{ème} PARTIE : POUR REMEDIER AUX PROBLEMES D'HYGIENE DES LOCAUX UNE SERIE D' ACTIONS EST MISE EN PLACE.

2.1. Classer les locaux de l'établissement en zones à risques et préciser les caractéristiques des plans de nettoyage applicable dans chacune de ces zones.

- Zone à risque 1** : risque infectieux faible,
- Zone à risque 2** : risque infectieux modéré
- Zone à risque 3** : risque infectieux élevé

La 3^{ème} zone se justifie par la présence d'un BMR au sein de la structure.
Pas de 4^{ème} zone en EHPAD

Zone 1	Zone 2	Zone 3
Bureau directrice Couloir entrée <i>Escaliers</i> <i>Ascenseurs</i> Chambre du résident sans soins	Chambres des résidents avec soins + salles de bains Salle à manger Salon Local poubelles Couloirs zones chambres Bain/douche communs	Chambres des résidents à risque infectieux <i>Cuisine</i> <i>WC</i> <i>Infirmierie</i>

Les locaux en italique peuvent être classés en zone 2

Caractéristiques de nettoyage dans chaque zone

ZAR1 : pas de risques particuliers donc méthodes usuelles de nettoyage classique

- balayage humide,
- lavage avec détergent,
- élimination régulière des déchets.

Fréquence : au minimum, une fois par semaine

ZAR2 : les patients sont présents, le trafic peut parfois être important donc méthodes usuelles de nettoyage classique et bionettoyage avec des produits adaptés

- balayage humide,
- lavage à l'aide d'un détergent désinfectant ou d'un détergent neutre, alterner détergent neutre et détergent désinfectant pour éviter l'encrassement.

Fréquence : quotidienne ou adaptée à l'utilisation des locaux (par exemple pour la salle de restauration c'est après chaque repas)

ZAR3 : présence des patients et risques élevés donc bionettoyage avec protocoles particuliers et produits adaptés

- balayage humide (changer de gaze à chaque pièce) et essuyage humide avec des supports d'essuyage à usage unique + codes couleurs,
- lavage à l'aide d'un balai réservoir ou balai de lavage à plat et d'un détergent désinfectant ou désinfection séparée, alterner 2 détergents désinfectants pour éviter l'accoutumance des microorganismes,
- la désinfection par voie aérienne est possible.

Fréquence : quotidienne ou pluriquotidienne

2.2. Concevoir un protocole d'entretien courant d'une chambre de résident avec soins en justifiant les choix opérés.

(Donnée : pour l'entretien de la salle de bain, le produit « Anios SPS 60 » sera utilisé)

Chambre de résident avec soins = **zone 2**

L'objectif est à la fois une propreté visuelle et microbiologique en réduisant le nombre de microorganismes présents sur les surfaces.

La fréquence d'entretien est quotidienne.

Choix de produits :

Les produits utilisés par l'EHPAD ne sont pas conformes, il faut donc en choisir d'autres.

Critères de choix : type de sols concernés, action désinfectante ou non et spectre d'action, référencé ou non dans la liste positive de la SFHH, la facilité d'utilisation, le prix...

Parmi les produits proposés :

- **Aniospray 29** n'est qu'un désinfectant, il n'a pas d'action de détergence donc il ne convient pas (il n'est pas utile de faire du bionettoyage classique c'est-à-dire nettoyage et désinfection séparés en zone 2).
- **CUAT 88** est un détergent désinfectant mais il n'est pas référencé sur la liste positive et de plus il n'est pas utilisable sur des sols protégés (pH trop élevé) or nous avons des thermoplastiques protégés.
- **KLAR** n'est que détergent.
- **Surfanios citron** est un détergent désinfectant référencé dans la liste et c'est le seul qui convient.

Pour le bionettoyage, le **surfanios citron** est choisi.

Pour le lavage en alternance, il faut un détergent neutre. **KLAR** convient.

Choix du matériel :

- balai trapèze pour le balayage humide du sol avec gazes préimprégnées à usage unique,
- balai réservoir avec bandeau de lavage (1 par chambre) pour le lavage du sol,
- chariot de ménage,
- lavettes de 3 couleurs (réutilisables).

Le balai Faubert n'est plus utilisé en milieu hospitalier pour des questions d'hygiène.

Le balai coco est interdit.

L'aspiration n'est à envisager que dans les cas où le balayage humide est impossible (sols textiles, endroits difficiles d'accès...). Si elle est envisagée l'aspirateur doit de préférence être muni d'un filtre absolu en sorti.

Exemple de protocole pour une chambre de résident avec soins : entretien courant 1fois/jour

Localisation	Produit/dilution	Matériels	Technique
Armoire, lit, siège, table de chevet, télévision, téléphone, interrupteur, poignées de portes...	Surfanios citron dilué : 8L d'eau et 20 mL de produit (1 pression de pompe) dilution à 0,25%	Lavette couleur bleu	Essuyage humide : -Imprégner la lavette de la solution détergente désinfectante, -essuyer en un seul passage avec la lavette pliée en 4 (toujours travailler avec une surface propre), -procéder du plus propre au plus sale et du haut vers le bas, -laisser sécher. La lavette doit être changée entre chaque chambre.
Sanitaires : lavabos, WC, douche	Anios SPS 60 produit prêt à l'emploi	Lavettes couleur rose et vert Rose pour sanitaire et vert pour lavabo et douche	-Pulvériser le produit à l'intérieur du lavabo, à l'intérieur de la douche (pompe de douche te bonde d'évacuation) et à l'intérieur du WC, -pulvériser du produit sur la lavette humidifiée puis essuyer le miroir, la tablette, le porte serviette, le porte savon, la barre d'appui et les poignées de porte, -le lavabo : essuyer la robinetterie et frotter l'intérieur du lavabo puis rincer -la douche : essuyer le flexible et la robinetterie et frotter le bac de douche -le WC : essuyer avec la lavette rose le réservoir de chasse, le couvercle, la lunette et le pied, puis frotter l'intérieur de la cuvette avec la brosse WC puis tirer la chasse d'eau.
Sol	Surfanios citron dilué : 8L d'eau et 20 mL de produit (1 pression de pompe) dilution à 0,25% 6 fois par semaine KLAR dilué : 1% donc 80 mL dans 8L d'eau 1fois par semaine	Balai trapèze et gazes préimprégnées Balai réservoir et bandeaux de lavage Chariot de ménage avec seau	Balayage humide : -Balayer en godillant du plus loin au plus près de la sortie. -Jeter la gaze Lavage manuel : -Laver à partir du fond de la pièce puis terminer par le sol de la salle de bain. La frange doit être changée entre chaque chambre.

Proposer les modalités d'évaluation des résultats et les documents s'y rapportant.

Pour évaluer les résultats de l'action d'entretien de la chambre, un plan de contrôle qualité doit être élaboré. Ce plan devra préciser :

- la nature des contrôles effectués : auto-contrôle (visuel), contrôle microbiologique, contrôle qualité
- les zones de contrôle et leur fréquence,
- les éléments à contrôler,
- les coefficients de pondération c'est-à-dire l'importance relative des différents éléments contrôlés,
- les seuils d'acceptabilité c'est-à-dire les limites souhaitées.

L'évaluation se fait à l'aide d'une grille de contrôle qualité pour une chambre

Éléments à contrôler	Critères d'évaluation	Seuils d'acceptabilité	Note* 0 ou 1	Coefficient	Note pondérée
Mobilier					
Lit	Salissures adhérentes (SA) et poussières	Absence		3	
Siège	SA et poussières	Absence		2	
Table de chevet	SA et poussières	Absence		2	
Télévision	Traces et poussières	Absence		1	
Téléphone	SA et poussières	Absence		2	
Interrupteurs	SA	Absence		3	
Poignées de portes	Traces de doigt/SA	Absence		3	
Sol	Déchets/poussières/taches	Absence		2	
Salle de bain					
Lavabo	Tartre/traces	Absence		2	
Miroir	Traces	Absence		1	
Douche	Tartre/traces/taches	Absence		2	
Porte serviette	Traces	Absence		1	
Tablette	SA/poussières	Absence		1	
Barre d'appui	Traces	Absence		2	
Cuvette WC	Tartre/taches	Absence		3	
Réservoir de chasse	Poussières/taches	Absence		3	
Lunette/couvercle	Taches	Absence		3	
Pied	Poussières/traces/coulures	Absence		1	
TOTAL				A=	B=

* 0 : Non conforme

1 : Conforme

Seuil d'acceptabilité : $B/A \geq 0,7$

La zone contrôlée est déclarée conforme si la note obtenue est supérieure ou égale à 0,7.

2.3. Au départ de la personne âgée, l'entretien de la chambre est réalisé par un bionettoyage à la vapeur.

2.3.1. Présenter le principe et l'intérêt de cette technique d'entretien

Principe :

Une vapeur saturée est produite dans une chaudière à une température élevée (120 à 150°C) associée à une pression élevée proche de 5 bars. Ce changement d'état nécessite une grande quantité d'énergie. Ce phénomène est réversible, lorsque la vapeur d'eau entre en contact avec la surface à nettoyer, elle se retransforme en eau et libère ainsi toute son énergie.

Cette énergie thermique provoque la rupture des liaisons entre les salissures et les supports. Si des microorganismes sont présents sur la surface, ils vont être détruits par l'apport d'énergie (choc thermique) et par le fait que l'eau de condensation est exempte d'ions, son osmolarité est faible donc elle fait éclater les germes. Un

produit peut être ajouté à cette vapeur pour en améliorer le résultat. La solution chargée de salissures est ensuite récupérée soit par aspiration, soit sur un bandeau microfibre.

Intérêts :

➤ **Efficacité**

Analyse des graphiques de l'annexe 9

Graphique 1 :

- les procédures « vapeur simple » et « vapeur + détergent » présentent des activités vis-à-vis des protéines comparables et entraînent une réduction de la concentration en protéines présentes à la surface du support d'environ 98%.
- la procédure « DD de surface » ne permet pas d'obtenir le même niveau d'efficacité et le pourcentage de réduction de la concentration en protéines n'est que de 96%.

Graphique 2 :

- les procédures "vapeur simple » et "vapeur + détergent" entraînent une réduction de la concentration moyenne initiale en bactéries à la surface du support d'au moins 3,3 log / 20cm²
- la procédure " DD de surface " ne permet pas d'obtenir le même niveau d'efficacité et le taux de réduction de la flore bactérienne initiale n'est que d'environ 2,2 log/ 20cm².

L'ensemble des résultats obtenus montre que les procédures "vapeur simple" et "vapeur + détergent" présentent une bonne activité biocide vis-à-vis des *Staphylococcus aureus* (réductions supérieures à 3,3 unités logarithmiques par 20cm²) et permettent de réduire de plus de 98% les concentrations initiales en protéines présentes à la surface du support.

La procédure utilisant un détergent-désinfectant de surface présente également une activité vis-à-vis des deux constituants de la souillure (réduction de 2,2 unités logarithmiques de la concentration en bactéries/20cm² et d'environ 96% de la concentration en protéines). Toutefois cette activité reste globalement moins importante que celles observées pour les procédures utilisant la vapeur.

- L'analyse des graphiques permet donc de conclure sur une efficacité détersive et biocide du nettoyage à la vapeur supérieur au bionettoyage avec un détergent désinfectant.
- De plus, toutes les surfaces sont traitées, même les endroits inaccessibles par la technique du bionettoyage avec un détergent désinfectant et les surfaces non lisses.
- Pas de problème d'encrassement des surfaces par les produits : les produits, avec le temps forment une pellicule sur les surfaces qui peut servir d'habitat aux microorganismes.
- Pas d'accoutumance des microorganismes au produit.
- La faible minéralité de la vapeur obtenue minimise le risque de dépôts calcaires sur les surfaces qui peuvent servir aussi d'habitat aux microorganismes.

➤ **Technique écologique**

Faible consommation d'eau et peu voire pas de produits chimiques d'où de faibles rejets polluants.

➤ **Technique économique**

Plus de coût de produits. Méthode qui utilise peu d'eau.

2.3.2. Choisir parmi les différents nettoyeurs vapeur figurant en annexe 10 celui qui semble le plus adapté à la situation.

Etude comparée des nettoyeurs vapeur :

Modèle	Pression (bars)	Température (°C)	Puissance (W)	Volume réservoir eau (L)	Adjonction de détergent (o/n)	Aspiration (o/n)	Poids (kg) ou Dimensions
SV1500A	4,5	145	3000	1,5	o	o	12
SV7000TA	5,5	160	8400	10	o	o	51
Mondial vap spécial Top	5	150	2500	2,5	n	o	13
Mondial vap 2700	5	140	2100	3	n	n	8

3 modèles pouvaient convenir en fonction des justifications apportées.

Le nettoyeur vapeur servira à nettoyer les chambres au départ du résident. Les salissures sont peu importantes et la chambre est en zone 2 donc à risque moyen. Il n'est pas nécessaire de choisir un nettoyeur très puissant qui de ce fait est beaucoup plus lourd donc difficile à manipuler et qui coûtera plus cher. On supprime le SV7000TA.

2.3.3. Elaborer une fiche méthode pour le personnel qui sera chargé de cette opération.

Remarque : Il ne s'agit pas d'un protocole pour l'entretien approfondi d'une chambre mais d'une fiche méthode pour le bionettoyage vapeur à adapter à chaque situation.

FICHE METHODE POUR LE BIONETTOYAGE VAPEUR

Objectif : Nettoyage et désinfection approfondis en une seule opération et sans adjonction de produits chimiques.	
Fréquence : A chaque départ de résident	
Produits : Absence de produit	
<p>Mode opératoire :</p> <p>Préparation du matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier la propreté des accessoires. - remplir le réservoir d'eau et éventuellement d'un inhibiteur de corrosion, - brancher l'appareil, - purger une fois chaud, <p>Eliminer les salissures et déchets présents au sol ou sur les surface (miettes...)</p> <p>Effectuer un balayage humide</p> <p>Nettoyer et désinfecter les murs</p> <p>Nettoyer les vitres</p> <p>Nettoyer et désinfecter le mobilier</p> <ul style="list-style-type: none"> - appliquer la brosse sur les parties planes du mobilier - pulvériser les parties inférieures et surfaces non planes (roues, montants des meubles, robinets, siphons...) puis essuyer <p>Nettoyer et désinfecter les points de contact avec les mains</p> <ul style="list-style-type: none"> - pulvériser les objets en contact avec les mains (téléphone, télécommande, interrupteur, poignées de portes...) puis essuyer <p>Nettoyer et désinfecter le sol</p>	<p>Matériel :</p> <p>Nettoyeur vapeur muni du dispositif d'aspiration</p> <p>Balai trapèze et gazes préimprégnées jetables</p> <p>Brosse (injection et aspiration)</p> <p>Raclette à vitre</p> <p>Petite brosse (nylon) (injection et aspiration)</p> <p>Buse vapeur et microfibre</p> <p>Buse vapeur et microfibre</p> <p>Brosse (fonction injection et aspiration)</p>
<p>Entretien du matériel :</p> <p>Nettoyer tous les accessoires après usage : pulvériser les accessoires à l'aide de la buse vapeur ou les tremper dans une solution désinfectante</p> <p>Nettoyer des flexibles d'aspiration : aspirer une solution désinfectante</p> <p>Vider et nettoyer la cuve de l'aspirateur</p> <p>Vidanger l'appareil une fois par semaine à une fois par mois selon la fréquence d'utilisation</p>	<p>Remarques :</p> <p>Le nettoyage et la désinfection des surfaces se font :</p> <ul style="list-style-type: none"> -du plus propre au plus sale -du haut vers le bas -avec des nouveaux gants pour chaque chambre -avec de nouvelles microfibras pour chaque chambre <p>Appliquer toujours la vapeur au plus près de la surface ou du matériel à nettoyer.</p>

3^{EME} PARTIE : UN AUTRE POINT DE LA VIGILANCE CONCERNE LES DECHETS

3.1. Proposer un protocole de gestion des déchets infectieux au sein de l'établissement.

Définition des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) la réglementation

Ce sont des déchets d'activités de soins qui « présentent un risque infectieux du fait qu'ils contiennent des microorganismes viables ou leurs toxines dont on sait ou dont on a de bonnes raisons de croire qu'en raison de leur nature, de leur quantité ou de leur métabolisme, ils peuvent provoquer une maladie infectieuse chez l'Homme ou chez d'autres organismes vivants. »

Rentrent aussi dans cette catégorie matériels et matériaux piquants ou coupants destinés à l'abandon qu'ils aient été en contact ou non avec un produit biologique.

La réglementation cite aussi les déchets anatomiques, des produits sanguins et des déchets d'activités de recherche mais ceux-ci ne concernent pas le cadre du sujet.

Les déchets de l'EHPAD et la place des DASRI :

Dans le cadre de cette structure les DASRI vont être

1. Des déchets à risques infectieux résultant de quelques soins infirmiers : compresses, pansements, coton, gants ...
2. Des objets piquants, coupants tranchants : aiguilles de seringues essentiellement
Un EHPAD est un lieu de vie avant d'être une unité de soins, on a ici une petite structure donc le volume des déchets 1 et 2 est réduit

Collecte des DASRI dans l'EHPAD

- Les DASRI dans cette petite structure concernent seulement les soins infirmiers et constituent donc des petites quantités.
- Ils doivent être séparés des autres déchets
- Les éléments coupants tranchants piquants doivent être collectés dans des conteneurs rigides (bacs rigides jaunes avec logo risque biologique)
- Les autres éléments pourraient être collectés dans des petits sacs plastiques déposés dans un carton jaune avec dispositif de fermeture et logo risque biologique. Chaque chariot de soins doit être équipé de ces 2 types de récipients pour que les DASRI y soient immédiatement déposés.
- La réglementation précise que lorsque la quantité produite est inférieure à 5kg/mois, ce qui est le cas pour cette structure :
 - la durée entre la production et l'enlèvement ne doit pas excéder 3 mois.
 - « ces derniers sont entreposés à l'écart de sources de chaleur, dans des emballages étanches munis de dispositifs de fermeture provisoire et définitive adaptés à la nature des déchets »
- L'élimination sera confiée à un organisme prestataire.
- Le protocole doit notamment indiquer :
 - L'obligation des 2 petits collecteurs à déchets sur le chariot de soins en précisant ce que l'on y met
 - L'obligation d'inscrire sur les collecteurs leur date de mise en service
 - Les précautions d'hygiène lors de la manipulation de DASRI
 - L'obligation d'insérer les déchets dans les conteneurs spécifiques dès leur prélèvement
 - Où entreposer les conteneurs
 - Que faire des conteneurs pleins
 -

3.2. Décrire les filières d'élimination dont relèvent ces déchets.

Le transport doit être spécifique et est pris en charge par un organisme agréé.

Qu'ils soient traités par l'organisme de production ou par un organisme prestataire, les DASRI doivent être soit incinérés, soit prétraités par des appareils de désinfection :

- Incinération :
Elle peut se faire :
 - hors site hospitalier : incinération en usine spécifique aux DASRI ou incinération en usine d'incinération des ordures ménagères mais dans ce cas des contraintes sont à respecter.
- Désinfection :
Les déchets sont prétraités dans un appareil de désinfection agréé par le conseil supérieur d'hygiène publique et ensuite ils rejoignent la filière des déchets ménagers et assimilés.

EPREUVES D'ADMISSION

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

Durée : 5 heures
Coefficient : 3

Epreuve sur dossier

Durée : 5 heures
Coefficient : 3

Présentation d'une séquence de formation

Durée de l'épreuve : 6H

- Travaux pratiques : 4 H
- Préparation de l'exposé : 1 H
- Exposé : 30 min et Entretien : 30 min

1 DEFINITION DE L'EPREUVE (arrêté du 28 décembre 2009)

« L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques, à partir de protocoles et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée ».

2 INDICATIONS AUX CANDIDATS

2.1. Objectif de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif **d'évaluer les compétences** essentielles relatives au métier d'enseignant notamment en Biotechnologies option santé environnement :

- Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer ;
- Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale ;
- Concevoir et mettre en œuvre son enseignement ;
- Organiser le travail de la classe ;
- Prendre en compte la diversité des élèves ;
- Evaluer les élèves ;
- Maîtriser les technologies de l'information et de la communication.

2.2. Contenus du sujet

Le sujet précise :

- **le niveau d'enseignement et le diplôme** : CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif, CAP Petite enfance, CAP Agent Polyvalent de Restauration, CAP Maintenance et Hygiène des Locaux, BEP Carrières Sanitaires et Sociales, Mention Complémentaire Aide à Domicile, Baccalauréat Professionnel Hygiène et Environnement...
- la ou **les compétences à développer** à travers les travaux pratiques
- **les travaux pratiques à réaliser**, supports de la conception et de l'organisation de la séquence.
Ces travaux pratiques peuvent porter sur des techniques de :
 - production culinaire familiale ou collective (à réaliser dans des cuisines de collectivité) ;
 - conditionnement, conservation et distribution de productions alimentaires
 - entretien des locaux et des équipements : entretien courant ou remise en état ;
 - entretien ou réfection du linge ;
 - microbiologie appliquée, biochimie appliquée ;

Le candidat doit

- inscrire les résultats de cette activité dans sa préparation de séquence,
- recenser les points critiques en terme de difficultés techniques, d'organisation,..., afin d'utiliser cette activité lors de la séquence ou séance proposée

2.3. Ressources fournies :

- programmes ou référentiels (ou extraits) ;
- ressources techniques : protocoles, liste des denrées, matériels et produits mis à disposition, notices d'appareils, fiches techniques, fiches de sécurité...

2.4. Evaluation :

L'évaluation portera sur :

- la technicité mise en œuvre pendant les travaux pratiques
- la conception de la séquence et de la séance
- l'expression et la communication

2.5. Organisation :

Les différentes phases de l'épreuve de 6 heures s'enchaînent sans interruption.

Pendant les **quatre heures de travaux pratiques**, le candidat :

- s'approprie les documents ;
- prend connaissance du contexte professionnel ;
- réalise les techniques demandées ;
- conçoit et prépare la séquence.

Le candidat dispose ensuite **d'une heure** pour préparer son exposé et l'entretien

SUJETS

Seconde partie épreuve sur Dossier

« Agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable »

Sujet 1

Texte de référence Référence de l'arrêté du 12/05/2010

« Le professeur connaît ... l'organisation administrative et budgétaire des EPLE ; le rôle des différents conseils...Le professeur est capable de se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire ».

Présentation de la situation : Vous arrivez dans un établissement dans lequel les conditions matérielles de l'enseignement vous paraissent non adaptées à la mise en œuvre des programmes de votre discipline.

Question : Quelles dispositions prenez-vous face à cette situation ?

Sujet 2

Texte de référence Extrait circulaire n° 2000-106 du 11-7-2000

[...]**L'OBJET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le règlement intérieur permet la régulation de la vie de l'établissement et des rapports entre ses différents acteurs. Chacun des membres doit être convaincu à la fois de l'intangibilité de ses dispositions et de la nécessité d'adhérer à des règles préalablement définies de manière collective.

Ainsi que cela ressort de l'article 3 du décret du 30 août 1985, le règlement doit contenir les règles qui s'appliquent à tous les membres de la communauté éducative ainsi que les modalités selon lesquelles sont mis en application les libertés et les droits dont bénéficient les élèves.

L'objet du règlement est en conséquence double :

- d'une part, fixer les règles d'organisation qu'aucun autre texte n'a définies et qu'il incombe à chaque établissement de préciser, telles que les heures d'entrées et de sorties, les modalités retenues pour l'attente des transports scolaires devant l'établissement, ou encore les déplacements des élèves ;
- d'autre part, après avoir procédé au rappel des droits et des obligations dont peuvent se prévaloir les membres de la communauté scolaire en raison des lois et décrets en vigueur, déterminer les conditions dans lesquelles ces droits et ces obligations s'exercent au sein de l'établissement, compte tenu de sa configuration, de ses moyens et du contexte local.

S'agissant notamment des élèves, le règlement intérieur ne peut en conséquence se contenter de procéder à un simple rappel des droits et des devoirs qui s'imposent à eux et qui figurent déjà dans le décret du 30 août 1985, mais il convient qu'il précise les modalités selon lesquelles ces droits et ces obligations trouvent à s'appliquer dans l'établissement.

[...]

Présentation de la situation : Un élève arrive systématiquement en cours avec une casquette sur la tête.

Question : Développer auprès des élèves l'intérêt du règlement intérieur pour la communauté scolaire.

Sujet 3

Texte de Référence : Article 34 de la Loi n°2005-380 du 23 avril 2005

Titre préliminaire : Dispositions communes.

Article L401-1

Créé par [Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 - art. 34 JORF 24 avril 2005](#)

Dans chaque école et établissement d'enseignement scolaire public, un projet d'école ou d'établissement est élaboré avec les représentants de la communauté éducative. Le projet est adopté, pour une durée comprise entre trois et cinq ans, par le conseil d'école ou le conseil d'administration, sur proposition de l'équipe pédagogique de l'école ou du conseil pédagogique de l'établissement pour ce qui concerne sa partie pédagogique.

Le projet d'école ou d'établissement définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il précise les voies et moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Il détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints.

Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle.

Le Haut Conseil de l'éducation établit chaque année un bilan des expérimentations menées en application du présent article.

Présentation de la situation :

Dans le cadre d'une action du projet d'établissement vous êtes amené(e) à proposer une expérimentation.

Question : Quels seront le cadre et les limites de votre action ?

Sujet 4

Texte de Référence : Extrait du Code de l'Éducation [Article R421-43](#)

Dans les lycées, un conseil des délégués pour la vie lycéenne est composé de dix lycéens élus pour deux ans par l'ensemble des élèves de l'établissement, au scrutin plurinominal à un tour. En cas d'égalité des voix, le plus jeune des candidats est déclaré élu.

Pour chaque titulaire, un suppléant est élu dans les mêmes conditions. Lorsque le titulaire élu par l'ensemble des élèves de l'établissement est en dernière année de cycle d'études, son suppléant doit être inscrit dans une classe de niveau inférieur. Un membre suppléant ne peut siéger qu'en l'absence du titulaire. Lorsqu'un membre titulaire cesse d'être élève de l'établissement ou démissionne, il est remplacé par son suppléant pour la durée du mandat restant à courir. Le mandat des membres du conseil expire le jour de la première réunion qui suit l'élection de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

[Article R421-44](#)

Le conseil des délégués pour la vie lycéenne exerce les attributions suivantes :

1° Il formule des propositions sur la formation des représentants des élèves et les conditions d'utilisation des fonds lycéens ;

2° Il est obligatoirement consulté :

- Sur les questions relatives aux principes généraux de l'organisation des études, sur l'organisation du temps scolaire, sur l'élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur, ainsi que sur les questions de restauration et d'internat ;
- Sur les modalités générales de l'organisation du travail personnel, de l'accompagnement personnalisé, des dispositifs d'accompagnement des changements d'orientation, du soutien et de l'aide aux élèves, des échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements d'enseignement européens et étrangers et sur l'information relative à l'orientation, aux études scolaires et universitaires et aux carrières professionnelles ;
- Sur la santé, l'hygiène et la sécurité, sur l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne et sur l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires.

Le vice-président du conseil des délégués pour la vie lycéenne présente au conseil d'administration les avis et les propositions, ainsi que les comptes rendus de séance du conseil des délégués de la vie lycéenne, qui sont, le cas échéant, inscrits à l'ordre du jour et peuvent faire l'objet d'un affichage dans les conditions prévues à l'article R. 511-7.

Le conseil des délégués pour la vie lycéenne se réunit, sur convocation du chef d'établissement, avant chaque séance ordinaire du conseil d'administration. Il est, en outre, réuni en séance extraordinaire, à la demande de la moitié de ses membres. L'ordre du jour est arrêté par le chef d'établissement. Sont inscrites à l'ordre du jour toutes les questions ayant trait aux domaines définis ci-dessus, dont l'inscription est demandée par au moins la moitié des membres du conseil.

Le conseil ne peut siéger valablement que si la majorité des lycéens est présente. Si le quorum n'est pas atteint, le chef d'établissement doit procéder à une nouvelle convocation du conseil dans un délai de trois jours au minimum et de huit jours au maximum. Le conseil délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Présentation de la situation :

Vous procédez à l'élection des délégués de la classe que vous avez en charge ce matin. Les élèves élus sont susceptibles de participer au Conseil de vie lycéenne.

Question : Comment allez-vous présenter le conseil de vie lycéenne à ces élèves ?

Sujet 5

Texte de Référence : Décret n°91-1194 du 27 novembre 1991 relatif à la commission d'hygiène et de sécurité créée dans les lycées techniques ou professionnels (extraits)

Article 5 : La commission d'hygiène et de sécurité procède à des visites des locaux de l'établissement, notamment des ateliers, dans l'exercice de sa mission, chaque fois qu'elle le juge utile et au moins une fois par an.

Article 6 : Au début de chaque année scolaire, le chef d'établissement présente à la commission d'hygiène et de sécurité :

- un rapport d'activité de l'année passée présentant notamment les suites données aux avis de la commission ;
- un programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité.

Article 8 : La commission d'hygiène et de sécurité fait toutes propositions utiles en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement, et notamment dans les ateliers.

Elle donne ses avis à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, l'avis est réputé donné.

Article 9 : Le chef d'établissement transmet les avis de la commission d'hygiène et de sécurité, le rapport d'activité de l'année passée et le programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité, au conseil d'administration, au conseil des délégués des élèves et à l'inspection du travail.

Les avis de la commission d'hygiène et de sécurité peuvent être communiqués à tout membre de la communauté éducative qui en fait la demande.

Bulletin officiel de l'Education nationale hors série n°1 du 6 janvier 2000

Protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement (EPL)

[...] Organisation des premiers secours dans l'établissement

L'infirmière est habilitée à accomplir les actes et soins infirmiers relevant de sa compétence et notamment ceux nécessitant une prescription médicale qui, sauf urgence, doit être écrite, nominative, qualitative et quantitative, datée et signée (art. 4 et 5 du décret n° 93-345 du 15 mars 1993 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier).

[...] En cas d'absence de l'infirmière

- des consignes précises sur la conduite à tenir en cas d'urgence doivent être affichées dans l'établissement ;
- l'armoire à pharmacie doit être fermée à clef.

Dans les écoles et les EPLE, une ligne téléphonique permettant de contacter les services d'urgence doit impérativement être accessible en permanence.

... En l'absence des infirmières et des médecins, les soins et les urgences, à l'exception de la contraception d'urgence, sont assurés par les personnels titulaires, soit de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS), soit du certificat de sauvetage secourisme du travail (SST). Toutefois, il convient de rappeler qu'il appartient à chacun de porter secours à toute personne en danger.

Il revient au directeur d'école ou au chef d'établissement de mettre en place une organisation qui réponde au mieux aux besoins des élèves et des personnels de son école ou de son établissement. Il peut s'appuyer sur l'avis technique des infirmières et des médecins de l'éducation nationale.

Cette organisation, définie en début d'année, inscrite au règlement intérieur, et portée à la connaissance des élèves et des familles prévoit notamment :

- une fiche d'urgence à l'intention des parents, non confidentielle, renseignée chaque année (modèle en annexe) ;
- les modalités d'accueil des élèves malades ou accidentés (par qui ? où ?) ;
- les conditions d'administration des soins (ne pas oublier d'informer la famille par le biais du carnet de correspondance).

[...]

Un registre spécifique est tenu dans chaque école ou établissement. Il y est porté le nom de l'élève ayant bénéficié de soins, la date et l'heure de l'intervention, les mesures de soins et d'urgence prises, ainsi que les éventuelles décisions d'orientation de l'élève (retour dans la famille, prise en charge par les structures de soins).

Présentation de la situation

Vous êtes témoin pendant l'une de vos séances de cours d'un accident : un élève se brûle les mains (brûlures superficielles) avec un bec bunsen.

Question : Quelle(s) mesure(s) prenez-vous et quelle(s) instance(s) informez-vous ?

Sujet 6

Texte de référence : Extraits de la Fiche 34 La surveillance Source ESEN

[...]CONTRÔLE DES ABSENCES

La surveillance repose, en tout premier lieu, sur le contrôle de la présence des élèves. L'établissement doit donc s'assurer de cette présence pendant toute la durée du temps scolaire, hormis les temps libres couverts par des autorisations d'entrée et de sortie délivrées en application du règlement intérieur.

Le contrôle et le traitement des absences, ainsi que le suivi de l'absentéisme, doivent s'effectuer selon les modalités prévues par la circulaire n° 2004-054 du 23 mars 2004 relative au contrôle et à la promotion de l'assiduité des élèves soumis à l'obligation scolaire.

Les autorisations d'absence et de sortie non prévues par le règlement intérieur ne peuvent être accordées que par le chef d'établissement sur demande écrite des parents. En cas de nécessité impérieuse, le chef d'établissement peut également autoriser un élève à quitter l'établissement après avoir, si possible, prévenu ses représentants légaux.

Si un élève s'absente sans l'une de ces autorisations, la famille - avisée par le chef d'établissement - doit faire connaître aussitôt les motifs de cette absence. Au lycée, l'élève majeur peut justifier lui-même de ses absences. Mais, dans tous les cas, le chef d'établissement apprécie la valeur des motifs invoqués et prend, s'il y a lieu, les mesures appropriées qui sont celles inscrites au règlement intérieur lorsque celui-ci les a expressément prévues pour répondre à des situations de ce type.

L'absentéisme, tel qu'il est mis en évidence par le contrôle des absences, est à traiter dans les conditions prévues par la circulaire n° 2004-054 du 23 mars 2004.

Pour les élèves soumis à l'obligation scolaire - ayant donc moins de seize ans - il convient d'appliquer les dispositions des articles R.131-1 et suivants du code de l'éducation, relatives au contrôle de l'obligation scolaire et de l'assiduité.

À ce titre, le chef d'établissement est tenu d'envoyer chaque mois à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, la liste des élèves dont les personnes responsables n'ont pas fait connaître les motifs d'absence ou ont donné des motifs d'absence inexacts, ainsi que de ceux qui ont manqué la classe sans motif légitime ou excuse valable au moins quatre demi-journées dans le mois. Il informe de cette transmission le maire de la commune de résidence de l'élève, en vertu de l'article L. 131-8 du code de l'éducation.

[...]

Au lycée, les perturbations constatées dans l'assiduité d'un élève de plus de 16 ans - telles qu'absences répétées ou abandon d'études - sont à porter à la connaissance des parents ou des responsables légaux, si l'élève est à leur charge.

Dans le traitement de l'absentéisme, tel que révélé par le contrôle des absences, le conseiller principal d'éducation a un rôle important à jouer, sous l'autorité du chef d'établissement. C'est en effet à lui qu'il revient de recueillir les informations sur les absences venant des élèves, d'informer les familles, de procéder à une première étude des causes individuelles ou collectives des absences, puis de communiquer les données de cette première expertise à la direction et aux professeurs principaux, ceci en toutes occasions et, de manière systématique, avant la réunion des conseils de classe. C'est également au conseiller principal d'éducation qu'il incombe d'analyser les motifs d'absence des élèves et, lorsque ceux-ci n'apparaissent ni valables ni sérieux, de convier les intéressés ou leurs parents à des entretiens permettant de les placer face à leurs responsabilités. Ce travail est effectué en liaison avec les enseignants et, en tant que de besoin, avec les personnels médicaux et sociaux attachés à l'établissement. [...]

Présentation de la situation ; Un élève est systématiquement absent à votre cours le lundi matin.

Question : Présenter les acteurs et les partenaires avec lesquels vous pouvez travailler pour réduire l'absentéisme.

RAPPORT DE L'ÉPREUVE DE PRESENTATION D'UNE SEQUENCE DE FORMATION

Rapport établi par Mesdames BALLION, BATELOT, BONOMO, DARTOY, DELSOUC, DEMARTIS, FASSY, FOSSURIER, FRANCOIS, FROTTIER, GHORZI, LONJON, MALLET, MERIC, PERRAS, PIOLLAT, RANQUE, ROGUEDA, SALMON, SULLO, VANLOO et par Messieurs CLERBOUT, DICK, DOSSOU GBETE, DRUART, et VERNET.

OBSERVATIONS ET CONSEILS AUX CANDIDATS

Une lecture attentive de l'intégralité du sujet en début d'épreuve permet de se l'approprier et d'identifier les documents ressources utiles parmi ceux mis à la disposition des candidats (référentiel, modes opératoires, modes d'emploi, protocoles...).

1. Partie pratique

Le jury rappelle aux candidats que la prise en compte des informations contenues dans le sujet est incontournable bien que les éléments du protocole soient proposés à titre indicatif.

Avant le début de la réalisation des travaux pratiques, il est vivement conseillé aux candidats de profiter de la première heure pour :

- demander à visiter les locaux afin de repérer matériels et produits mis à disposition,
- réfléchir à l'ordonnancement des différentes étapes par la rédaction de l'organisation chronologique,
- prévoir les matériels et les produits nécessaires à la réalisation du sujet afin d'éviter les pertes de temps.

Pendant les travaux pratiques, il est recommandé aux candidats de réaliser son travail sans se préoccuper des pratiques des autres candidats qui peuvent parfois induire en erreur.

L'hygiène et la sécurité doivent rester une priorité pour les futurs enseignants de Biotechnologies Santé Environnement : lavage des mains, bionettoyage des plans de travail, respect des postures ergonomiques, utilisation des matériels présentant des risques (électriques, thermiques, chimique...), respect du principe de la marche en avant au moment de la prise des denrées, dans le respect de la chaîne du froid....

Le jury a constaté un manque de maîtrise des techniques professionnelles et/ou de leur mise en œuvre.
Exemples :

- en techniques culinaires : réalisation d'une sauce béchamel, utilisation de produits semi-élaborés...
- en conditionnement : règles d'hygiène en collectivité, étiquetage des plats à conditionner, utilisation de la thermoscelleuse, de la cellule de refroidissement rapide...
- en entretien du linge : utilisation de la machine à coudre professionnelle, de la calandre, techniques de pliage collectif et familial...
- en entretien des locaux : connaissance des familles de produits, maîtrise des dosages, manipulation de la monobrosse, de l'injecteur-extracteur, techniques de bionettoyage, ...

Il est recommandé d'éviter le gaspillage des denrées et des produits en ne prenant en début d'épreuve que ceux nécessaires à la réalisation du travail demandé.

Le jury a également remarqué que beaucoup de candidats ne parviennent pas à justifier de façon scientifique et/ou technologique leurs choix lors des pratiques professionnelles. Toutefois, il n'est pas attendu des candidats qu'ils décrivent chacun de leurs gestes au moment du TP.

Les candidats sont également évalués sur leur capacité d'adaptation à l'environnement proposé lors de la réalisation de la partie pratique.

Le jury a constaté un manque de rigueur dans la tenue professionnelle parfois inadaptée au secteur d'activité (blouse sale, trouée, ou non repassée, absence de chaussures antidérapantes, présence de bijoux,...).

2. Partie pédagogique

Le jury rappelle que tout ou partie du TP doit être exploité dans la séquence pédagogique.

Le jury a constaté que les candidats :

- ❖ Ne maîtrisent pas la finalité des différents diplômes des secteurs dans lesquels ils peuvent intervenir en tant que PLP biotechnologies santé environnement.
- ❖ Ne font pas une analyse pertinente des difficultés rencontrées en travaux pratiques et ne les réinvestissent pas suffisamment.
- ❖ Méconnaissent le vocabulaire pédagogique nécessaire à la construction d'une séquence d'enseignement (séquence, séance, objectifs généraux, objectifs opérationnels...)
- ❖ Ne maîtrisent pas la construction d'une séquence d'enseignement et sa place dans la progression pédagogique.
- ❖ N'utilisent pas le référentiel à bon escient notamment pour la mise en lien des savoirs associés et des savoir-faire.
- ❖ Ne proposent aucune situation professionnelle contextuelle à la séquence ou en proposent une non réaliste pour le diplôme évoqué dans le sujet.
- ❖ Manquent souvent de réalisme quant à l'organisation opérationnelle de la séance développée.
- ❖ Proposent rarement une stratégie pédagogique inductive.
- ❖ Présentent des séances pédagogiques avec une incohérence chronologique.
- ❖ Ne maîtrisent pas toujours les connaissances scientifiques en lien direct avec la séance proposée.
- ❖ Ne gèrent pas le temps et la qualité de la présentation orale : contenu succinct, débit de parole rapide, élocution peu aisée, manque de structure et de conviction...
- ❖ S'expriment parfois avec un vocabulaire peu en adéquation avec la fonction d'enseignant.
- ❖ Ne se projettent et ne se positionnent pas suffisamment dans leur rôle de futur enseignant.
- ❖ Ne prennent pas assez en compte les questions du jury lors de l'entretien comme une incitation à la réflexion.

Des stages en établissements scolaires et en entreprises sont fortement recommandés pour permettre d'améliorer ces points.

Le jury a apprécié, chez certains candidats :

- ❖ La clarté de la présentation écrite et orale.
- ❖ La proposition de documents et d'évaluation pour les élèves.
- ❖ L'utilisation rationnelle des supports (tableau, rétroprojecteur).
- ❖ L'esprit critique lors de l'analyse du T.P.
- ❖ L'absence de fautes d'orthographe sur les documents présentés.
- ❖ La qualité d'écoute, de communication et d'adaptation.
- ❖ La réactivité lors du questionnement du jury.
- ❖ L'argumentation des réponses.

EPREUVE SUR DOSSIER

Rapport établi par mesdames AUBREJAT, BOULY, COURSON, DURAND, FEAT, GERAUDIE, MASSOT, MENU, MERRIAUX, MURAT, PASCAL, PANOUILLOT et messieurs ANGORA, BERRADA, BOUSSER, BRAULT, LEBONDIDIER, LEGEARD, LIEUTARD, MAZEAU, MAMDOUH, NICOLLET, POUGET, SAVIDAN.

INDICATIONS AUX CANDIDATS

1. Précisions concernant le dossier

1.1. Constitution du dossier

Le candidat choisit et prépare le dossier technique et scientifique à partir d'une situation empruntée à l'entreprise ou à une expérience professionnelle hors enseignement, dégageant une problématique liée à l'un des secteurs du domaine d'enseignement de la compétence d'un PLP Biotechnologies option santé environnement, qu'il présentera au jury.

Le dossier ne doit pas dépasser quarante pages, annexes compris. Il ne peut se réduire à une simple compilation de documents scientifiques, techniques ou professionnels. Ce dossier rédigé par le candidat qui ne retient que les éléments indispensables à la compréhension des études qu'il a choisies de développer, ouvre la réflexion sur une ou des applications pédagogiques.

Il contient :

- 1) Les documents techniques nécessaires à la compréhension de l'étude.
- 2) Les éléments de définition indispensables à une approche rigoureuse du sujet traité.
- 3) Les études conduites exploitant les connaissances attendues d'un professeur de lycée professionnel qui doivent respecter les contraintes suivantes :
 - équilibre entre développements théoriques, techniques et professionnels, sachant que l'un des objectifs principaux de cette épreuve est de faire preuve de réelles connaissances technologiques dans un contexte authentique choisi pour sa pertinence technique et pédagogique ;
 - traitement d'un problème pertinent au regard du support utilisé ;
 - non limitation de l'étude à des problèmes trop spécifiques ou trop spécialisés afin de permettre au candidat de mettre en évidence sa capacité à s'approprier la problématique générale choisie.
- 4) Toutes les informations permettant de justifier les solutions ou les évolutions projetées.
- 5) Une proposition succincte (2 pages au maximum) de thèmes d'exploitation(s) pédagogique(s) jugés pertinents pour des enseignements en lycée professionnel permettant de justifier le choix du support d'étude et les investigations conduites. Cette partie doit rester limitée à des intentions et ne pas développer des connaissances, une application pédagogique complète ou des applications fines de démarches pédagogiques particulières.

1.2 Présentation du dossier

Le candidat présente au jury le dossier qu'il a réalisé, en utilisant les moyens de communication de son choix et mis à sa disposition : tableau, rétroprojecteur, vidéoprojecteur et poste informatique associé. À défaut de vouloir utiliser ce matériel, le candidat peut se munir d'un ordinateur portable disposant des logiciels qui lui sont nécessaires et qu'il peut éventuellement connecter sur un vidéoprojecteur mis à sa disposition.

2. Précisions concernant la seconde partie

Le document support de la ou des question(s) relative(s) à la compétence « Agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable » est donné au candidat au début de la préparation de l'épreuve. Il dispose donc du temps de préparation pour répondre à la (aux) question(s) inscrite(s) dans une situation professionnelle susceptible d'être rencontrée par un professeur qu'il exposera ensuite à l'oral.

Les deux parties de l'épreuve permettront d'évaluer les compétences d'expression et de communication du candidat.

3 – OBSERVATIONS DU JURY :

3.1 LE DOSSIER

Constats sur les dossiers

Le jury a apprécié :

- Un dossier conforme aux exigences de l'épreuve ;
- Un dossier structuré avec un plan et une pagination dans son intégralité (annexes comprises);
- Une identification et la formulation claire de la problématique ;
- Le traitement pertinent de la problématique avec une démarche d'analyse cohérente qui aboutit à des propositions de solutions adaptées ;
- Un développement de contenus scientifiques, techniques de niveau universitaire relatifs au sujet traité ;
- La diversité et l'actualisation des sources documentaires ;
- Des illustrations pertinentes, en couleur, de qualité ;
- Les références aux annexes lorsqu'elles sont situées en fin de dossier ;
- La présentation concise de la partie pédagogique.

Le jury a déploré :

- Des dossiers réalisés dans un autre contexte et utilisés sans adaptation pour le concours du CAPLP ;
- Des dossiers qui ne présentent pas une étude scientifique ou technique ;
- Le choix, par certains candidats, d'un sujet trop réducteur ou trop large pour les investigations scientifiques et techniques ;
- L'absence de problématique et de méthodes d'analyse rigoureuse ;
- Des dossiers trop livresques sans analyse, sans questionnement ;
- Une exploitation du sujet non ancrée dans les activités professionnelles en lien avec les enseignements de la section biotechnologies option santé environnement ;
- Des connaissances scientifiques et techniques qui ne sont pas au niveau attendu d'un CAPLP BSE ;
- Des contenus insuffisamment développés, qui résultent d'une recherche superficielle ;
- Des dossiers avec une partie pédagogique trop détaillée ;
- Des insertions documentaires présentées comme une production personnelle du candidat.
- La présence de documents sans source ni référence, peu lisibles, trop anciens, ou issus de manuels scolaires ne correspondant pas au niveau attendu du concours ;
- Des fautes d'orthographe et de syntaxe ;
- Des annexes peu ou pas exploitées ;
- Une bibliographie qui se limite à une liste de sites Internet.

Constats sur la partie « exposé »

Il est précisé aux candidats que le jury a pris connaissance du dossier dans son intégralité, avant l'épreuve.

Le jury a apprécié :

- Une annonce du plan de l'exposé ;
- Une présentation structurée du problème et des questionnements qu'il suscite ;
- Une formulation claire du problème ;
- La mise en évidence des points remarquables et essentiels de l'étude conduite ;
- L'exploitation pédagogique pertinente de documents scientifiques et techniques prouvant la connaissance de diplômes et enseignements en lycée professionnel ;
- Une utilisation judicieuse des outils pédagogiques à leur disposition (vidéoprojecteur, tableau...) ;
- La conviction dans la présentation du sujet ;
- La qualité de l'expression orale et la précision du vocabulaire ;
- Une gestion optimale du temps et de l'espace.

Le jury a déploré :

- La paraphrase du dossier ;
- L'exposé se limitant à la lecture du support ;
- Le manque de recul par rapport au thème d'étude ;
- L'absence de mise en évidence des points essentiels de l'étude ;
- L'absence de présentation et de justification des démarches ayant favorisé l'étude ;
- Des difficultés à effectuer le transfert entre les connaissances niveau concours et les applications pédagogiques. Par exemple :
 - Difficultés à établir l'interrelation entre les connaissances (et aspects) scientifiques (biologie, biochimie, microbiologie...) et les techniques professionnelles enseignées ;
 - Difficultés à lier les connaissances scientifiques, techniques ou législatives avec les capacités relevant de l'enseignement de P.S.E. ;
- Un niveau de connaissances insuffisant ;
- L'absence de présentation des aspects pédagogiques ;
- La méconnaissance des enseignements relevant du PLP Biotechnologies option Santé Environnement ;
- Un manque de conviction au cours de la présentation ;
- Un débit de parole trop rapide ou trop lent ;
- Une mauvaise maîtrise de la langue orale ;
- Une posture et une attitude inadaptées ;
- Un ton monocorde ;
- L'utilisation d'un vocabulaire non adapté pour un futur enseignant ;
- Une mauvaise gestion du temps.

Constats sur la partie « entretien »

Le jury a apprécié :

- La réactivité des candidats face au questionnement du jury ;
- La qualité de l'expression orale ;
- La qualité d'écoute ;
- La qualité et le niveau des réponses (maîtrise des contenus technologiques et scientifiques développés) ;
- L'argumentation cohérente et complète ;
- La pertinence des adaptations pédagogiques ;
- La prise en compte des référentiels ;
- L'esprit critique du candidat sur sa présentation et ses propositions ;
- Une attitude positive et dynamique.

Le jury a déploré :

- Le manque de recul et d'analyse par rapport au problème choisi ;
- Des connaissances se limitant ou ne correspondant pas à ce qui est exposé dans le dossier ;
- Un niveau de connaissances insuffisant ;
- Un manque de maîtrise des connaissances exposées dans le dossier ;
- Une attitude et un comportement inadaptés lors de l'entretien et parfois irrespectueux envers les membres du jury ;
- Une méconnaissance des enseignements en lycée professionnel.

3.2 Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».

A noter : texte de référence relatif aux compétences professionnelles des professeurs, Arrêté du 12-05-2010 (B.O. n°29 du 22 juillet 2010).

Constats sur la partie « Exposé » :

Le jury a apprécié :

- Un exposé structuré ;
 - Une analyse approfondie et critique du sujet ;
 - Une référence à des textes, des organisations et des fonctionnements non présentés dans le sujet ;
La proposition d'actions concrètes et réalistes en lien avec la situation ainsi que des solutions hiérarchisées et justifiées ;
Une présentation dynamique ;
La capacité du candidat à :
 - se positionner dans son champ de compétences en tant qu'enseignant
 - se situer dans la hiérarchie au sein du système scolaire
 - participer à la vie de l'établissement
 - identifier les acteurs et les partenaires internes et/ou externes à l'institution
- La qualité de l'expression orale ;
Un bon niveau de connaissances du système éducatif ;
L'utilisation du rétroprojecteur.

Le jury a déploré :

- La paraphrase des textes de référence ;
- Un manque d'analyse de la question ;
- La mauvaise gestion du temps ;
- Des propositions d'actions peu réalistes, peu adaptées

Constats sur la partie « Entretien »

Le jury a apprécié :

- Des réponses argumentées et structurées ;
- Une ouverture d'esprit ;
- Une capacité à explorer d'autres pistes de réflexion et à interagir avec le jury ;
- Une attitude dynamique et positive ;
- Un positionnement adapté au sein de l'institution.

Le jury a déploré :

- Pour certains candidats, une absence de connaissances du système éducatif et un positionnement inapproprié au sein de l'institution ;
- Un vocabulaire inapproprié ;
- Une référence limitée à l'expérience personnelle sans prise en compte des textes règlementaires ;
- Une difficulté à proposer des actions alternatives à celles énoncées lors de l'exposé.

4- CONSEILS AUX CANDIDATS

4.1 Pour la première partie de l'épreuve : Soutenance et entretien sur le dossier scientifique et technique.

Pour le dossier :

- Identifier et formuler un problème à partir d'une situation empruntée à l'entreprise ou d'une expérience professionnelle du domaine des Biotechnologies option Santé Environnement, hors enseignement ;
- Mettre en œuvre **une démarche d'analyse scientifique et/ou technique complète** ;
- Développer des connaissances de niveau concours ;
- Se tenir à jour de la réglementation ;
- Sélectionner des documents techniques pertinents, actuels et de qualité ;
- Cibler des enseignements pertinents en lien avec le dossier en utilisant les référentiels ;
- Repérer des documents du dossier susceptibles d'être exploités avec des élèves.

Pour l'exposé :

- Mettre en évidence les points essentiels du dossier ;
- Privilégier l'utilisation d'un support TIC ;
- Maîtriser les connaissances exposées ;
- Présenter et justifier les investigations conduites au regard de l'exploitation pédagogique ;
- Gérer correctement le temps.

Pour l'entretien :

- En amont de l'entretien, s'interroger sur les connaissances scientifiques et techniques nécessaires à l'approfondissement de l'exposé ;
- Argumenter les réponses.

4.2 Pour l'interrogation relative à la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable »

Le candidat devra s'informer sur les obligations réglementaires et les textes officiels en relation avec le métier de professeur.

Pour l'exposé :

- Structurer la présentation ;
- Répondre à la question posée, sans paraphraser les textes de référence.

Pour l'entretien :

- Faire preuve d'analyse et de recul ;
- Faire preuve d'écoute et d'attitude responsable pour se projeter, en tant que futur fonctionnaire de l'État ;
- Adopter une posture appropriée aux règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur.

CONCLUSION GENERALE

Le jury félicite les candidates admis au CAPLP et au CAFEP.

Comme cela avait été indiqué lors des précédentes sessions, il est nécessaire que les candidats à ce concours se préparent aux épreuves et aient acquis les connaissances scientifiques et technologiques indispensables. Trop de candidats ne les maîtrisent pas et les devoirs révèlent toujours une certaine indigence des éléments exposés.

L'enseignement ne peut se concevoir sans la maîtrise des savoirs enseignés, et celle de l'expression alliant une présentation claire des éléments de réponse et une argumentation des idées développées.

Ce sont ces qualités qui ont été recherchées dans les nouvelles épreuves d'admissibilité, comme cela l'était dans les anciennes.

La première épreuve d'admission a permis de juger à la fois de l'attitude professionnelle des candidates et de leur maîtrise des techniques mais surtout de leur capacité à construire une démarche pédagogique utilisant avec pertinence les éléments techniques.

Le jury a, comme l'an passé, globalement apprécié la qualité des dossiers présentés mais a, là encore, regretté que, parfois, les argumentations développées ne s'ancrent que faiblement sur des connaissances scientifiques et technologiques sûres.

La réflexion des candidats face à la compétence agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable a révélé pour beaucoup d'entre un positionnement convenable et une certaine connaissance du système éducatif.

Le jury a apprécié les prestations des candidats qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues.

Le jury tient à remercier Monsieur le proviseur du lycée DUMAINE et son équipe : enseignants, techniciens, et personnel administratif, pour l'accueil et l'aide efficace apportés tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.